

N° 16 - Août 2021 · Prix : 2,40 €

nos chasses

en Saône et Loire

Partage et Vie des Territoires

HORS SÉRIE

Tout comme Narcisse,
hypnotisée par son reflet...

Retrouvez toute l'actualité et les infos dont vous avez besoin sur www.chasse-nature-71.fr



Au fil de la Loire



« Plantons des haies ! »



Noir c'est noir, y a-t-il encore de l'espoir ?

L'érito de la Présidente

Amis chasseresses et chasseurs



ACTIVITÉ NATIONALE

Un semestre encore éprouvant vient de se terminer au cours duquel, nos libertés, notre culture, notre convivialité ont été durement touchées. Des attaques contre la chasse, toujours plus virulentes, plus haineuses se multiplient et quelques fois (comme la condamnation récente de Brigitte Bardot) une petite éclaircie apparaît dans un ciel cynégétique de plus en plus sombre. Sans ce patrimoine culturel immense, la fin de nos traditions vivantes (fondatrices d'une ruralité riche en émotions) signerait une France sans identité, sans racines, sans repères.

Ne baissions pas les bras, à nous de devenir plus désirables, d'inventer une communication attractive pour les 74 % de français (sondage IFOP) qui sont demandeurs d'informations sur nos pratiques comme la très novatrice manifestation virtuelle de la Fédération Nationale des Chasseurs « Laissez respirer les ruraux ».

ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

Nous avons essayé de créer ce journal à l'image de notre Fédération, de ses adhérentes et adhérents, de son personnel et

de ses élus, toujours passionnés électiques dans les modes de chasse, combatifs, sans concession.

Malgré le contexte sanitaire compliqué, nous sommes restés à votre écoute, disponibles et actifs. Nous avons réussi à maîtriser notre facture dégâts qui menaçait gravement notre Institution. Oui nous pouvons avoir des sangliers et des dégâts raisonnables à condition que nous utilisions tous les outils à notre disposition. Le petit gibier et notamment le lièvre se porte bien. Les migrants et leur mystère seront nombreux, nous l'espérons.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une très belle ouverture du gibier d'eau le 21 août prochain, une belle ouverture générale le 19 septembre.

Nous nous retrouverons dès début octobre pour des réunions de secteur dans les 5 arrondissements de notre département.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, prenez soin de vous et RESTONS UNIS.

Évelyne Guillon

SOMMAIRE

■ L'érito de la Présidente	2
■ Assemblée Générale 2021 : Chasseurs et territoires ont pu s'exprimer	3
■ Au coin du bois spécial Saône-et-Loire	4
■ Une volonté fédérale : Former	5
■ « Plantons des haies ! »	6
■ Quid du contrat de services ?	8
■ Noir c'est noir, y a-t-il encore de l'espoir ?	9
■ Périodes d'ouverture et conditions spécifiques de chasse	10
■ Au fil de l'eau, avec Cyrille Favier, Président de l'ADCGE 71	12
■ Au fil de la Loire	13
■ 45 ans dédiés à la sauvagine	14
■ J'aime la nature propre 2021	14
■ Chez les Ducroux on se « décarchasse » !	15
■ Bilan des Conseils d'Administration, Commissions et Groupes de travail	16
■ Les associations de chasse spécialisée	17

Édité Par Versicolor Éditions SARL au capital de 7 623 € 120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY

Tél. : 01 34 78 22 22 - Fax : 01 34 78 04 96

Email : editions@versicolor.fr - Site : www.noschasses.fr

n° CPPAP : 0918 K 83457 - ISSN : en cours

Directeur de la Publication : Charles-Henri Bachelier

Rédacteur en chef : Benjamin Basset

Ont collaboré : Christian Courtin, Christophe Espada, Eric Galan, Sacha Herrero, Alexandre Pizzara, Jean-Christophe Taillefer

Publicité : Nicolas Zeniodis - Tél. 06 71 80 28 72

Photo de couverture : Dominique Gest

Composition : Italic'Communication - Impression : SIB

Encart DUCATILLON

DECATHLON
CHALON SUR SAÔNE

**TOUTE L'ÉQUIPE NATURE DE
VOTRE MAGASIN DECATHLON
CHALON SUR SAÔNE**

est fière de vous présenter les nouveaux produits Solognac.

Nos passionnés vous attendent tous les jours de **9h à 19h30** pour vous accompagner au mieux dans cette nouvelle saison de chasse sportive !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Decathlon.fr ou directement dans votre magasin **Decathlon Chalon sur Saône** :

Rue René Cassin, 71380 Saint-Marcel.

À bientôt chez nous !



Assemblée Générale 2021 : Chasseurs et territoires ont pu s'exprimer



La réglementation face à la covid-19 n'a pas permis aux Fédérations des chasseurs de France d'organiser une Assemblée Générale en présentiel. Les Fédérations ont dû s'adapter et donc organiser une Assemblée Générale dématérialisée permettant à leurs adhérents de voter et de s'exprimer.

C'est pourquoi, votre Fédération a mis en place une AG en ligne permettant la consultation des documents et les votes entre le vendredi 16 avril et le mardi 20 avril 2021. Les adhérents « chasseurs » ont été convoqués via le « Nos chasses » de mars 2021 et les adhérents territoires par courrier postal.

Le Conseil d'Administration a souhaité informer les adhérents sur les différents points relatifs à l'Assemblée Générale afin que chacun puisse voter tout en ayant eu connaissance de l'ensemble des informations. C'est pourquoi une circulaire a été transmise par newsletter et était consultable en amont des votes.

En effet, avant tous votes, tout adhérent pouvait prendre connaissance des documents relatifs aux résolutions. Afin de garantir le respect des procédures et des résultats de vote, le Conseil d'Administration a souhaité confier cette mission à Maître PATRICOT, Huissier de justice.

Le vendredi 23 avril, les résultats étaient prononcés par Maître PATRICOT devant le Conseil d'Administration, le Cabinet

Comptable « André et associés » et le cabinet du Commissaire aux Comptes « Corgeco ».

Par newsletter aux chasseurs et aux partenaires en date du 30 avril 2021, les résultats des votes ont été diffusés.

Le procès-verbal est dématérialisé à nouveau cette année conformément à notre règlement intérieur. Il est consultable et téléchargeable sur notre site internet www.chasse-nature-71.fr.

Retrouvez sur cette page, l'ordre du jour et les résultats des votes pour cette AG. Il est à préciser qu'une question écrite signée par plus de 50 adhérents a été adressée à l'Assemblée Générale et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a apporté une réponse qui était consultable lors de l'AG en ligne. Retrouvez la question et la réponse dans le compte-rendu de l'AG.

Ordre du jour

- le rapport moral et d'activités ;
- l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2020 supplétif à l'Assemblée Générale du 4 avril 2020 ;
- l'exercice 2018/2019: approbation des comptes, affectation du résultat et quitus au Conseil d'Administration ;
- l'exercice 2019/2020: compte rendu financier, affectation du résultat, bilan : - rapport du Commissaire aux Comptes,

- approbation des comptes au 30 juin 2020 et quitus au Conseil d'Administration ;
- le budget prévisionnel 2021/2022 ;
- l'approbation du nouveau règlement intérieur ;
- le prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale ;
- les propositions de dates et conditions spécifiques de chasse pour la saison 2021/2022 ;
- la clôture de l'Assemblée Générale.

Résultats des votes de l'AG 2021

312 votants pour 2447 voix exprimées dont 169 votants « chasseurs » et 143 votants « territoire ».

1^{re} résolution : approbation du procès verbal du compte rendu du conseil d'administration du 25 mai 2020 supplétif à l'assemblée générale du 4 avril 2020

Le procès-verbal a été mis à disposition des adhérents sur notre site internet le 10 juin 2020 et en amont du vote sur l'espace dédié.

À la question, l'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 mai 2020 supplétif à l'Assemblée Générale du 4 avril 2020, il est répondu :

- OUI: 2284
- NON: 46
- ABSTENTION: 117

Le procès-verbal est approuvé.

2^e résolution : approbation des comptes de l'exercice 2018/2019

Après avoir pris connaissance des rapports du Cabinet comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve-t-elle les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, affecte-t-elle le résultat au compte report à nouveau et donne-t-elle quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2018/2019, il est répondu :

- OUI: 2277
- NON: 23
- ABSTENTION: 147

Les comptes sont approuvés.

3^e résolution : approbation des comptes de l'exercice 2019/2020

Après avoir pris connaissance des rapports du Cabinet comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve-t-elle les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, affecte-t-elle le résultat au compte report à nouveau et donne-t-elle quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2019/2020 ? Il est répondu :

- OUI: 2305
- NON: 69
- ABSTENTION: 73

Les comptes sont approuvés.

4^e résolution : approbation du budget prévisionnel 2021/2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation du Cabinet Comptable, des différentes adhésions, cotisations et participation, approuve-t-elle le budget prévisionnel 2021/2022 ?

- Il est répondu :
- OUI: 2203
 - NON: 64
 - ABSTENTION: 180

Le budget prévisionnel est approuvé.

5^e résolution : vote de la méthode de calcul de la participation territoriale

Après avoir pris connaissance des deux méthodes de calcul, l'Assemblée Générale valide-t-elle :

- la méthode 1: OUI: 946
- la méthode 2: OUI: 1175
- ABSTENTION: 326

La méthode 2 est approuvée.

6^e résolution : approbation du nouveau règlement intérieur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la modification suivante : « Le montant de la cotisation due par un titulaire d'un droit de chasse peut être différent de la cotisation due par un chasseur », valide-t-elle le nouveau règlement intérieur, il est répondu :

- OUI: 1926
- NON: 119
- ABSTENTION: 402

Le nouveau règlement intérieur est approuvé.

Réunions de secteurs

Suite à la non-tenue en présentiel de l'Assemblée Générale 2020, et à une édition 2021 qui s'est déroulée de manière dématérialisée, le Conseil d'Administration de la FDC 71 a souhaité organiser des réunions de secteurs afin de pouvoir aller à la rencontre de ses adhérents. « Une nécessité de nous re-

trouver enfin pour échanger sur des sujets qui nous passionnent tous », a tenu à préciser Vincent Augagneur, directeur de la FDC 71. Si les conditions sanitaires le permettent, ces réunions se dérouleront en octobre prochain selon le calendrier ci-dessous.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE SECTEURS

Arrondissement	Date	Heure	Lieu
AUTUN	Jeudi 7 octobre	20 h 00	AUXY - Salle des Fêtes
CHALON-SUR-SAÔNE	Mercredi 6 octobre	20 h 00	GIVRY - Salle des Fêtes
CHAROLLES	Jeudi 14 octobre	20 h 00	SAINT VINCENT BRAGNY Salle de la Canillotte
LOUHANS	Mardi 12 octobre	20 h 00	MERVANS - Salle des Fêtes
MÂCON	Vendredi 8 octobre	20 h 00	SALORNAY SUR GUYE - Salle communale

Au COIN du bois spécial Saône-et-Loire

Consultations Publiques, je veux participer mais je ne sais pas comment faire

Dans le dernier numéro de « Nos chasses » de mars 2021, nous vous avions informés de la création d'une brigade numérique au sein de la Fédération afin de participer activement aux consultations publiques.

Tout chasseur ou non-chasseur peut participer à ces consultations et ainsi défendre leurs convictions et passions.

Nous vous proposons ci-dessous de vous indiquer la démarche simple à effectuer pour déposer vos commentaires sur internet lors de consultations publiques préfectorales.

• Comment répondre aux consultations publiques préfectorales ?

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire vous envoie régulièrement des liens pour répondre aux consultations publiques ; elles sont également consultables sur le site internet de la FDC 71 (onglet Consultations publiques).

Ces liens vous redirigent vers un site s'appelant : « [démarches-simplifiées.fr](http://demarches-simplifiees.fr) ».

Nous vous proposons d'utiliser la connexion via « Démarches-simplifiées ».

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »

Cliquez sur « [Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) »

- Saisissez votre adresse mail puis un mot de passe de votre choix;
- Cliquez sur « [Créer un compte](#) »;
- Activer votre compte en ouvrant votre boîte mail et en cliquant sur le lien d'activation;
- Commencer la démarche.

À la moindre difficulté contactez Robin Grémillon au 06 08 84 52 74

VOUS AVEZ UN COMPTE « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »

Cliquez sur « [J'ai déjà un compte](#) »

- Entrez votre e-mail et votre mot de passe puis « [se connecter](#) »;
- Commencez la démarche.

Remorque pédagogique pour tous



Support de communication imaginé et élaboré par la FDC 71, la remorque itinérante permet de transporter 2 stands à vocation cynégétique pour tout type de manifestation.

Le concept n'est certes pas nouveau, mais cette remorque n'était jusqu'à présent prêtée gracieusement qu'aux seuls territoires ayant opté pour un Contrat de Services donnant lieu à une convention signée avec la Fédération.

Le Conseil d'Administration a désormais souhaité que cette remorque soit accessible à titre gratuit à tous les adhérents territoriaux.



Déclaration obligatoire des prélèvements lièvre



Pour rappel, tout prélèvement de lièvre sur le département doit être obligatoirement déclaré à la FDC 71 avant le 15 décembre.

Pour les territoires adhérents, cette déclaration se fait par voie dématérialisée sur l'espace Adhérents. Pour les autres, la déclaration doit être envoyée par voie postale ou par mail à la FDC 71, en précisant la commune, la date, la classe d'âge et le sexe de chaque lièvre prélevé.

Pour rappel, le défaut de déclaration d'un prélèvement est considéré comme une infraction.

Démarches simplifiées pour les demandes d'autorisations de destruction communiquées par la DDT 71

À compter de 2022, la réception, l'instruction et la transmission des autorisations de destruction à tir des ESOD (hors sanglier) seront dématérialisées sur l'application internet demarches-simplifiees.fr. Les bilans des opérations de destruction seront également transmis sur cette application en ligne.

La dématérialisation de cette procédure permettra un gain de temps (suppression des délais postaux) ainsi que sa simplification notamment l'arrêt des démarches auprès des mairies.

Les modalités de cette démarche dématérialisée sont les suivantes :

• **Espèces concernées :** chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, bernache du Canada, fouine, martre, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet et pigeon ramier.

• **Ouverture du dépôt des demandes :** dès le 1^{er} février 2022

• **Création d'un compte utilisateur sur l'application internet demarches-simplifiees.fr si nécessaire**

Il est possible que vous disposiez déjà d'un compte utilisateur sur cette application, si vous avez réalisé des démarches administratives dématérialisées.

1. Allez sur la page https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_in;

2. Saisissez votre adresse internet et le mot de passe de votre choix;

3. Cliquez sur le bouton « [créer un compte](#) »;

4. Pour finaliser la création du compte, il suffit de cliquer sur le lien transmis par mail à votre adresse mail.

• **Accéder à la procédure dématérialisée pour déposer une demande d'autorisation de tir de destruction :**

Le lien dédié à cette démarche simplifiée sera disponible sur le site de la préfecture et sur le site de la fédération départementale des

chasseurs, ainsi qu'un numéro d'appel pour vous apporter, si nécessaire, une aide à la saisie :

- la page gestion de la faune sauvage du site internet de la préfecture (<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/gestion-de-la-faune-sauvage-rl583.html>)

ou

- la page réglementation ESOD du site internet de la fédération départementale des chasseurs (<https://www.chasse-nature-71.fr/reglementation-esod/>) dans "documents utiles" :

1. connexion à votre compte utilisateur pour déposer la demande.

2. compléter les champs de la demande

3. cliquer sur le bouton « [déposer le dossier](#) ». En retour, vous recevez un mail attestant du dépôt de votre dossier de demande et précisant le numéro de votre dossier.

• **Après instruction de votre dossier de demande d'autorisation, vous serez destinataire d'un message électronique :**

- de rejet motivé en cas de demande irrecevable ; ou

- d'accord, avec l'indication que votre autorisation est téléchargeable sur votre compte utilisateur. Vous devez pouvoir la présenter en cas de contrôle sur le terrain.

• **Saisie du bilan :**

La procédure à suivre pour le retour du bilan est identique à celle de la demande. Le numéro de dossier de la demande d'autorisation sera nécessaire à sa saisie.

Le bilan des destructions à tir, y compris en cas de bilan nul, est obligatoirement transmis dans un délai de 10 jours maximum après la date d'expiration de l'autorisation préfectorale de destruction. À défaut de transmission du bilan, la demande d'autorisation de l'année suivante pourrait ne pas être prise en compte.

Une aide à la saisie sera mise en place à la DDT pour vous aider dans votre démarche.

Déclaration des mortalités extra-cynégétiques

Sur l'espace Adhérents du site de la FDC 71, les responsables de territoires ont désormais la possibilité de saisir les mortalités dites extra-cynégétiques. Il s'agit de déclarer les animaux retrouvés et dont la mort n'est pas imputable à la chasse : collision routière, noyade, maladie, etc...

Ce suivi devrait permettre de consolider un maximum d'informations quant aux causes de cette mortalité de façon à mieux appréhender l'état de chaque espèce et d'élaborer les plans d'action à mettre en œuvre pour limiter les effets de ses paramètres sur les populations animales.

Contact FDC 71 : Gaëtan Bergeron - 06 07 41 88 21

Une volonté fédérale : Former

La diversification des missions confiées à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire nécessite des profils tout aussi divers que variés au sein de la structure. D'où l'organigramme actuel dessiné sous forme de pôles dits de compétences. Fidèle à ce schéma de fonctionnement, et consciente des rôles de formation et d'apprentissage qui lui incombent, la FDC 71 n'hésite pas, chaque année, à recruter temporairement de

jeunes stagiaires de tous niveaux ainsi que des candidats au service civique. « *C'est une volonté profondément ancrée dans notre Fédération et qui a été accentuée* », explique Peggy Gaultier, en charge de la communication. « *Outre le fait d'apporter une aide précieuse aux différents services, cela amène de la vie dans nos bureaux et parfois même un nouveau regard. Sans compter, qui sait, sur de futures vocations* ». Malgré un

contexte sanitaire difficile, la FDC 71 a tenu en 2020 à maintenir l'accueil de jeunes, mais il est vrai, dans un contexte particulier. Ce sont ainsi 6 jeunes qui ont été accueillis, du niveau découverte de classe de 3^e (dont Louis Ducroux, lire article dédié) à la fin d'études d'ingénieur, en passant par le Bac pro. Dans un même temps, un contrat d'engagement en service civique a rejoint l'équipe pour travailler sur la mise en place d'un plan de lutte ragondin au niveau

départemental. De la même façon, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'OFB, la FDC 71 a proposé un contrat à durée déterminée à un jeune en fin d'études, chargé d'une mission en relation avec le dispositif Agrifaune. Enfin deux autres recrues sont venues, un temps, soulager le pôle administratif. Depuis maintenant quelques semaines, 4 nouveaux visages ont fait leur apparition dans les bureaux de Viré...



Romane Decouche

Originaire de Viré même, la jeune femme âgée de 18 ans effectue cette année un stage d'insertion professionnelle de 12 semaines dans le cadre de sa première année de BTS en Gestion et Protection de la Nature. Petite fille d'un président d'une société de chasse locale, Romane n'a cependant pas encore franchi le cap vers le permis. « *J'ai de nombreux amis chasseurs* », explique-t-elle. « *Du coup, je souhaitais découvrir un peu plus ce monde particulier en rapport avec ma formation. C'est ce qui m'a poussé à faire*

une demande de stage auprès de la Fédération ».

La FDC 71 lui a confiée une mission axée sur la gestion du faisan commun. Après s'être penchée sur la biologie du phasianidé, la jeune stagiaire doit s'informer, via l'intermédiaire des fédérations concernées, sur les projets déjà mis en place à l'extérieur du département. Objectif, construire une base de données rassemblant une liste exhaustive de renseignements tant sur les divers aménagements possibles que sur les méthodes de réin-

roduction. Un travail sur lequel les techniciens fédéraux pourront ensuite s'appuyer pour proposer un plan de gestion de l'espèce à l'échelle de la Saône-et-Loire, et qui devrait, d'ici quelques semaines, être présenté devant la commission Petit Gibier.

Romane devrait participer à la création du futur plan de gestion décidé par la Fédération. Elle découvre également le travail de terrain en accompagnant les techniciens lors de leurs missions.

Dylan Contassot

Cet étudiant en licence de biologie marine à l'Université de La Rochelle est récemment entré à la FDC 71, dans le cadre d'un contrat de service civique. C'est un peu forcé et contraint qu'il a été obligé d'envoyer cette solution n'ayant pu en 2020, sur fond de Covid, faire son stage de 3^e année et n'étant par conséquent pas admis en master. « *Quitte à me lancer dans un tel contrat, je cherchais une voie qui puisse m'intéresser* », précise-t-il. « *Amoureux de la nature, petit-fils d'un garde-chasse, et neveu de chasseur, la proposition de la fédé du 71 m'a aussitôt emballé. Je vais d'ailleurs passer l'examen du permis de chasser dans les semaines à venir* ».

Concrètement, présent pour 8 mois, Dylan a la charge de vérifier l'exactitude des limites de chaque territoire de chasse auprès du cadastre, d'en établir une



cartographie à jour, et d'analyser les demandes de plans de chasse.

Parallèlement, le jeune étudiant participe, en collaboration avec Céline Drion, à diverses tâches de la Fédération, archivage des dossiers traités, préparation de la formation piégeage, collecte des preuves de capture des ESOD...

Fantine Desbois

Titulaire d'un Bac Économique et Social, la jeune femme de 19 ans effectue une première année de BTS Communication sur la ville d'Auxonne. Fille, sœur et nièce de chasseurs abonnés au journal « Nos chasses », elle a découvert dans ce mensuel cynégétique, l'existence d'un service communication au sein de la Fédération.

Plusieurs missions lui ont été confiées lors de cette période de 8 semaines. À commencer par la création d'un book relatif aux actions de communication effectuées en amont et en aval de l'opération écocitoyenne « *J'aime la Nature Propre* », qui s'est déroulée en mars dernier. L'objectif final étant de réaliser un support de communication à présenter aux partenaires potentiels, en vue de pérenniser la manifestation. Deuxième axe de réflexion pour la jeune étudiante, l'étude d'un logo spécifique au Pôle Habitat Environnement sur la base d'éléments en rapport avec les haies, les arbres

ou les intercultures. Elle a ensuite mis en page un guide d'actions environnementales et a aussi pu découvrir la communication numérique en participant à la rédaction d'une newsletter et d'un post Facebook.

« *Ce stage a été très enrichissant. Il m'a permis de découvrir comment se passe la communication dans une structure comme celle de la Fédération des chasseurs et donc, d'avoir une tout autre vision de la communication que celle que j'ai eu l'occasion de voir quotidiennement lors de mes études* ».

des espaces naturels. Après un premier CDD au sein de la FDC 33, durant lequel elle a travaillé sur la palombe, Marine vient d'intégrer, pour une durée de 7 mois, la Fédération bourguignonne. Elle est désormais en charge pour une durée de 4 mois du suivi de la reproduction des anatidés sur quelque 50 étangs qui parsèment la Bresse. Outre les colverts, bien présents dans la région, l'étude porte notamment sur ces deux espèces emblématiques que sont le fuligule milouin et la nette rousse. Pour la fin de son contrat, la jeune recrue,

tout juste âgée de 23 ans, aidera au montage de dossiers de plantations de haies dans le cadre de l'accompagnement de la FDC 71 auprès de porteurs de projets (*appel à projets « Plantons des haies ! »*) et sera chargée de récolter et de préparer des graines de végétaux locaux dans le cadre de la marque « Végétal local ».

Cette nouvelle recrue ne cache pas ses ambitions d'intégrer un jour une fédération dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.



Marine Jolibert

Lorsque l'on naît fille et petite-fille de sauvaginier, a fortiori dans un département tel que celui de la Gironde, il est pour le moins difficile d'échapper à son destin ! Permis en poche dès 16 ans, Marine se lance tout d'abord dans un Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. S'ensuit un BTS Gestion et Protection de la Nature au Pays Basque, puis un contrat de service civique au sein du Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon, et enfin une licence professionnelle axée sur les études et le développement

« Plantons des haies ! »

Depuis le début de l'année les plantations de haies bocagères s'inscrivent dans le Plan de Relance Gouvernemental. L'objectif de ce programme, qui s'élève à 50 millions d'euros, prévoit des financements par l'État répartis par région administrative afin d'aider les agriculteurs qui souhaitent œuvrer en faveur de la biodiversité, en reconstituant des haies ou en implantant des alignements d'arbres. Sur la période 2021/2022 ce sont près de 7000 km qui devraient être replantés au niveau national via ce plan.



Le choix et l'alternance des essences revêtent un intérêt capital.

dossier complet avec tous les devis auprès de la Direction départementale des territoires, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ayant pour sa part la charge de la coordination des structures animatrices.

Concrètement, depuis le début 2021, ce sont une quinzaine d'exploitations du département qui se sont manifestées pour bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement des services de la FDC 71. Selon les derniers chiffres, 15 km de haies devraient ainsi être replantés d'ici 2023. Les exploitations concernées sont essentiellement à vocation céréalière ou d'élevage, même si quelques viticulteurs se disent d'ores et déjà intéressés. La FDC 71 n'accompagne toutefois que les projets ayant un ou plusieurs objectifs agronomiques : lutte contre le changement climatique, production d'auxiliaires des cultures, protection du bétail, régulation de l'eau dans les parcelles par drainage naturel.

N'arrachez plus !

Depuis 2015, l'arrachage des haies est strictement limité et encadré par des règles précises de la Politique Agricole Commune (PAC). Toutefois, sous certaines conditions, des opérations d'arrachage peuvent dans de très rares cas être envisagées, avec le plus souvent pour obligation de replanter un linéaire au minimum équivalent. Malgré ces règles strictes, la disparition de plusieurs kilomètres de haies chaque année est constatée par la FDC 71 ou lui est signalée.

Face à ce constat, la FDC 71 a tenu à débattre de la question avec les représentants des agriculteurs, les associations de protection de la nature, ainsi que les services de la Direction Départementale des Territoires, notamment lors des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage. Un sujet d'autant plus crucial quand on connaît l'importance des haies pour la faune petit gibier, que ce soit d'un point de vue nutritionnel, de nidification ou encore d'abri contre les prédateurs. Il ressort de ces



Les travaux sont financés à condition d'être effectués par des entreprises extérieures.

échanges que le Préfet a instamment demandé à être informé de tous les arrachages constatés en Saône-et-Loire. Dès lors qu'elle observe ou qu'on lui signale un arrachage sur le terrain, la FDC 71 en informe désormais directement l'Administration sans même chercher à connaître le propriétaire ou le locataire de la parcelle impactée. À charge de l'Administration de vérifier la légalité de l'arrachage et de faire valoir les règles de la PAC si nécessaire. « *On ne peut évidemment pas d'un côté replanter des haies à grands renforts d'argent public, et de l'autre en laisser arracher en toute illégalité, c'est juste inconcevable* ».

Les haies sont-elles compatibles avec culture et élevage ?

Bien que cela semble évident, il nous paraît utile de préciser que les haies jouent un rôle prépondérant pour les animaux d'élevage, puisqu'elles permettent de les protéger partiellement des aléas climatiques que sont le vent, le soleil et le froid. Par ailleurs, plusieurs instituts de recherches ont démontré les intérêts fournis par les haies en termes de ressources alimentaires tant pour les

bovins, que les ovins ou les caprins. Un intérêt sanitaire, dans la mesure où bon nombre d'essences sont réputées comme étant préventives ou curatives de certaines maladies animales. Il est ainsi prouvé que les animaux sont en bien meilleure santé quand ils ont à disposition ces aliments naturels en complément du fourrage.

Côté bénéfices, le constat est quasiment identique pour les productions végétales. Là encore les cultures céréalières et la vigne se trouvent naturellement protégées du soleil et du vent par la présence des haies. Celles-ci servent aussi de réserve à toute une microfaune qui joue le rôle d'auxiliaires des cultures, ce qui a pour conséquence directe de réduire de manière significative l'utilisation de produits phytosanitaires. Les haies répondent ainsi parfaitement aux besoins des agrobiologistes. Il est toutefois important de choisir les espèces constitutives en les mélangeant de manière à maximiser les périodes de floraison. Tout comme il est primordial d'entretenir périodiquement les haies, en évitant cependant les périodes de nidification.

En septembre dernier le gouvernement français prenait une mesure sur les haies dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Maxime Lacroix exploitant bourguignon non-chasseur, a choisi de bénéficier de cette nouvelle disposition. Le point avec lui sur la mise en œuvre, le financement et l'intérêt qu'il y voit.

Pouvez-vous rapidement vous présenter à nos lecteurs ?

Maxime Lacroix: Je suis originaire de cette bien jolie région. Issu du milieu agricole, je n'ai toutefois pas eu la possibilité d'intégrer la ferme familiale. J'ai du coup travaillé pendant plusieurs années en tant que salarié dans une entreprise spécialisée dans le machinisme agricole. Néanmoins, j'avais toujours cette idée en tête – pour ne pas dire cette obsession – de retourner un jour à la terre. Puis, voici 2 ans, l'opportunité s'est présentée de reprendre cette exploitation sur la commune de Sennecey-Le-Grand. Ainsi est née l'EARL Agri 2000.

Parlez-nous des spécificités de cette exploitation ?

M.L.: Dans les années 50/60, cette ferme avait avant tout une vocation tournée vers l'élevage bovin. Le paysage y était alors de type bocager, parsemé de nombreuses petites parcelles, entrecoupées de larges haies. Puis, comme partout ou presque, tout a basculé à la fin des années 70. L'heure des grandes cultures avait sonné avec la priorité incessante de produire encore plus, toujours plus ! Les prairies ont été retournées, la plupart des haies arrachées. Tel est le constat. Aujourd'hui mon exploitation s'étale sur 280 hectares dont 250 cultivés et le reste en prairies. Les terres sont globalement d'une bonne qualité, même si une toute petite partie reste inondable sur les bords de la Saône. Je produis actuellement du colza, du blé, des orges, du soja, du sorgho, du maïs, du tournesol et du sarrasin. J'ai pour objectif de me convertir pour partie au bio dans un avenir proche.

Comment vous est venue l'idée de replanter des haies ?

M.L.: Pour être honnête, bien que l'idée eût déjà germé en moi, les choses se sont un peu précipitées au moment de mon acquisition. L'un des propriétaires terriens, qui possède environ 80 hectares,

acceptait de me louer ses terres, certes, mais à l'unique condition que je m'engage à replanter une partie des haies ; son souhait étant de retrouver pour partie le bocage d'antan. La chose n'était pas négociable et correspondait, quoi qu'il en soit, à ma philosophie. Je m'étais déjà penché sur les intérêts fauniques et agronomiques des haies en m'intégrant depuis longtemps à un groupe internet qui prône une agriculture raisonnable et raisonnée.

Quid de la mise en œuvre de votre projet ?

M.L.: Avec le propriétaire, nous avons tout d'abord effectué un état des lieux, puis nous avons étudié les emplacements des futures haies en fonction d'un certain nombre de contraintes. Nous avons alors retenu les périphéries des grandes parcelles pour des impératifs évidents liés à la mécanisation. Il me restait néanmoins un souci majeur, et pas des moindres, le financement. Difficile pour moi, de contribuer seul pécuniairement à ce projet au moment même où j'investissais dans l'acquisition de l'exploitation.

Quelles sources de financement avez-vous par conséquent trouvées ?

M.L.: J'ai eu vent sur le net d'un appel à projet qui s'appelait « Bocage et Paysages ». Initié par la région Bourgogne-Franche-Comté, celui-ci permettait d'obtenir des subventions non négligeables pour qui souhaitait replanter ou restaurer des haies bocagères. D'où un tout premier contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire qui relayait cet appel à projet au sein des territoires. Alors que nous entamions tout juste les études, est apparu le Plan de Relance Gouvernemental. Franck Jacob, technicien de la FDC 71, m'en a fait part et m'a aidé à monter le dossier, notamment sur ses aspects techniques. Dans son volet agricole, ce plan prévoit un financement particulièrement intéressant en faveur de ce type de plantations. Tout est

en effet quasiment financé de A à Z. L'une des conditions est que tous les travaux, sans exception, soient effectués par des entreprises externes. Je vais pouvoir ainsi faire bientôt procéder à la plantation de 2750 mètres de haies, pour un budget global dépassant les 25 000 euros, sans que cela n'impacte financièrement mon exploitation agricole.

Quels avantages pensez-vous retirer de cette plantation de haies ?

M.L.: Tout d'abord des avantages de type agronomique. Les haies favorisent, nul ne l'ignore, la présence d'insectes polliniseurs et d'auxiliaires des cultures. À commencer par les coccinelles qui permettent de nettoyer les pucerons qui envahissent les blés, ou encore les carabes qui se nourrissent des œufs et des larves de limaces noires et grises. Les haies favorisent également le drainage naturel et jouent du coup un rôle de barrière à l'érosion des sols. C'est encore plus vrai sur les terrains inondables, où elles ralentissent le courant particulièrement destructif. Certes, ces haies réduisent un tant soit peu la surface cultivable mais, à contrario, elles ont un effet brise-vent qui doit permettre d'améliorer les rendements. Outre ces avantages pour l'agriculteur, elles ont également un rôle prépondérant en faveur de la biodiversité. Elles favorisent la nidification de nombreux passereaux, et servent de refuge à tout un tas d'espèces face aux intempéries et à la prédatation. J'espère ainsi pouvoir recréer, à mon échelle, un écosystème pour partie disparu. Enfin, je pense que les haies sont un premier pas essentiel vers le passage au bio qui reste l'une de mes priorités premières. J'ai toutefois conscience qu'il en faudra bien plus, notamment pour favoriser la présence des auxiliaires de cultures. D'où déjà une réflexion sur de futures bandes enherbées, des jachères, voire de l'agroforesterie sur les grandes parcelles. Cette toute dernière idée m'intéresse tout particulièrement.

L'agroforesterie a, paraît-il, le vent en poupe... Vous semblez y avoir déjà réfléchi...

M.L.: C'est une pratique ancestrale qui fut longtemps oubliée. Elle associe des arbres et cultures au sein d'une même parcelle. Je me suis rendu dans le Sud-Ouest pour me faire une idée plus précise de ce type de projet. Cela consiste à planter des rangées d'arbres de haut jet pour favoriser les ressources du milieu. Les racines ont là encore des effets anti-érosions, les branches et le feuillage servent d'abri à de nombreux insectes utiles d'un point de vue agronomique, etc... sans oublier l'humus apporté au sol qui permet de retenir les nitrates. C'est une philosophie vraiment intéressante. D'un point de vue économique, la perte de surface cultivable peut être, après quelques années, compensée par les ressources que fournissent ces arbres, à condition évidemment de planter des essences de bois d'œuvre, de bois de chauffage ou encore fruitières. C'est un axe de réflexion sur lequel je me penche sérieusement, d'autant qu'il est, de la même façon que les haies, soutenu par le Plan de Relance Gouvernemental.

Un mot pour conclure...

M.L.: Malgré les niveaux de technicité actuelle, je pense que nous manquons encore un peu de recul, notamment en matière agroforestière. Il reste encore pas mal d'inconnus. Quel est l'impact du drainage naturel induit par les systèmes racinaires par rapport au réseau artificiel de tuyaux ? L'arbre peut-il prendre complètement le relais, et si oui, comment ? Pour la photosynthèse, existe-t-il une concurrence entre l'arbre et la culture ? Quelles essences planter en fonction de l'objectif recherché ? Comment quantifier le temps de main-d'œuvre nécessaire à l'entretien de ces rangées d'arbres ? Autant de questions qu'il faut se poser en amont, et dont il me semble nécessaire de trouver les réponses.

Propos recueillis par Éric Galan



Maxime Lacroix, agriculteur, et Franck Jacob technicien fédéral.

An advertisement for Ets HERBIN. The top half features silhouettes of various animals: a deer, a smaller antelope, a boar, and a dog. Below the silhouettes is the company name 'Ets HERBIN' in a large, bold, sans-serif font. The 'E' and 'H' are stylized with lightning bolts. The 'E' is on the left and the 'H' is on the right, with a horizontal line connecting them. Below the company name is the text 'FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES'. At the bottom, there is an address '71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE', a phone number 'Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83', a website 'www.clotures-herbin.fr', and another website 'www.clotures-electriques.com'.

Quid du contrat de services?



DGest

Tout détenteur de droit de chasse, adhérent à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire, est en mesure de signer avec celle-ci un contrat, dit de services, lui permettant d'obtenir certaines subventions fédérales, une aide technique, ainsi qu'une assistance juridique.

Le contrat est établi en deux exemplaires pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Basé sur l'année cynégétique, il prend effet le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin de l'année suivante. Il donne lieu à un appel de cotisation, dont les montants sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et sur la base d'une somme fixe à laquelle s'ajoute un prix à l'hectare. Pour 2021/2022, le montant est de 10 € (somme fixe) et de 0,15 € par hectare.

Fixées selon un forfait, ou étudiées au cas

par cas, les subventions obtenues via le contrat de services avaient jusqu'à présent pour objectif principal de soutenir financièrement les territoires qui procédaient à des aménagements en faveur du petit gibier, ou à la protection des cultures agricoles par clôtures électriques dans le cadre de la prévention des dégâts de grand gibier. La sécurité n'est désormais pas en reste, puisqu'à compter de la prochaine saison, la FDC 71 proposera également une aide destinée à financer partiellement l'achat de miradors.

SUBVENTION FIXES

- Parc de pré-lâcher: 25 €;
- Abri agrainoir: 5 €;
- Barre d'envol: 30 % du coût de fabrication;
- Mirador: 15 € dans la limite de 5 par an

et par demandeur sur présentation de facture;

- Protection des dégâts sanglier: Pose entretien clôture électrique 20 €/ha - Prime de résultat 10 €/ha;
- Protection des dégâts cerf: Pose entretien clôture électrique 40 €/ha - Prime de résultat 20 €/ha;
- Perdrix sous parc (du 01/06 au 01/09): 1,50 € par oiseau dans la limite de 2 pour 10 ha;
- Faisans communs sous parc (du 01/06 au 01/09): 1,50 € par oiseau dans la limite de 2 pour 10 ha;
- Cage-piège à corvidés fixe: 76 €;
- Cage-piège à corvidés transportable: 138 €.

AU CAS PAR CAS

- Jachères environnement et faune sauvage: contacter la Fédération;
- Jachères fleuries: fourniture gratuite de semences à hauteur d'1 ha;
- Plantation de haies: contacter la Fédération;
- Cultures à gibier: fourniture gratuite de semences à hauteur de 3 ha;
- Agrainoirs: seaux agrainoirs disponibles au prix préférentiel de 10 €.

Comment ça marche ?

Les adhérents ayant souscrit un contrat de services et souhaitant faire une demande de subventions doivent impérativement retourner avant le 1^{er} octobre 2021, le formulaire dédié (disponible sur le site de la Fédération), accompagné des justificatifs demandés ainsi que d'un RIB en cas de nouvelle souscription ou de changement de compte. À noter que la plupart des travaux concernés nécessitent d'avertir préalablement le technicien fédéral du secteur. Certaines de ces subventions sont attribuées annuellement, d'autres une seule fois, l'année de création ou de fabrication.

CONVENTION SPÉCIALE LAPIN DE GARENNE

- Élevage:
Contour: 2,30 €/ml;
Filet aérien: 0,40 €/m²;
Lapins de garenne: 15 €/lapin.
- Garenne
Aménagement garenne: 152 € dans la limite de 4;
Lapins de garenne: 5 €/lapin dans la limite de 20 par garenne.

SUBVENTIONS ÉTUDIÉES



Pour plus de renseignements, et pour le retour des dossiers, contactez Marion Dananchet au 03 85 27 92 69 ou sur mdananchet@chasseurdefrance.com

En quelques chiffres...

Au titre de l'année 2020, 107 286 € de subventions ont été versés par la FDC 71 auprès de 151 adhérents territoriaux (89 associations communales et 62 chasses particulières) pour des aménagements petit gibier et de protection des cultures par pose de clôtures électriques.

Type subvention	Nb d'adhérents	Quantité	Montant
Abri-agrainoir	5	20 abris	100 €
Parquet mobile	6	15 parquets	375 €
Perdrix sous parc	23	2101 oiseaux	3 152 €
Faisans sous parc	5	307 oiseaux	461 €
Clôture électrique - Pose	136	2693 ha	53 856 €
Clôture électrique - Résultat	133	2467 ha	49 343 €
		TOTAL	107 286 €



Les clôtures ont représenté l'essentiel des subventions versées.

17 octobre
2021

Un Dimanche
à la Chasse



La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, avec les sociétés de chasse volontaires du département, participe une nouvelle fois à l'opération de communication d'envergure nationale **Un Dimanche à la Chasse**. Cette opération consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de s'immerger, pour un dimanche, au cœur de la chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. Elle affirme également notre volonté de s'ouvrir toujours davantage sur l'extérieur et de réussir le pari d'une cohabitation bien comprise entre les chasseurs et les autres utilisateurs des milieux naturels. Elle témoigne également de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique.



Bulletin d'inscription pour les territoires de chasse volontaires

Nom: Prénom:

Responsable de la Société de chasse de:

Commune(s) du territoire:

Tél.: E-mail:

souhaite organiser sur mon territoire l'opération

Un Dimanche à la Chasse le dimanche 17 octobre 2021

Nombre d'invités non chasseurs souhaité (maxi 10):

(prévoir 1 à 2 chasseurs accompagnateurs par invité non chasseur)

Chasse(s) proposée(s) pour les invités non chasseurs (case(s) à cocher):

Grand Gibier Petit Gibier sédentaire Gibier d'Eau Vénerie

Autre (à préciser):

Bulletin à renvoyer à la FDC 71 avant le 12 septembre 2021

Par voie postale (Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE) ou par mail (fdc71@chasseurdefrance.com). Pour tout renseignement sur l'opération

Un Dimanche à la Chasse, contacter la FDC 71 (Tél. 03 85 27 92 71).



Noir c'est noir, y a-t-il encore de l'espoir ?

À l'instar d'Arnaud Cadot, exploitant sur la commune de Loisy, les agriculteurs tentent de sauver leurs cultures, inexorablement pillées par les corvidés. Certains déplorent chaque année des milliers d'euros de perte et sont en recherche de solutions tant personnelles qu'auprès des autorités.



actes de vandalisme faits par des gens mal intentionnés dont certains osent se dire protecteur de la nature ».

En dernier recours, restent donc les tirs. Ceux-ci ont le mérite de limiter un tant soit peu les populations, mais aussi, à force, de décanonner les corvidés. D'aucuns prétendent, à juste titre ou non, que cette solution ne fait que déplacer le problème. Mais, encore faut-il motiver les chasseurs alentours. Du fait d'une activité professionnelle chronophage en cette saison, les exploitants détenteurs d'un permis de chasser ne peuvent se permettre d'affûter aussi régulièrement qu'il le faudrait. D'où la nécessité d'inciter les nemrods locaux à participer activement à ces opérations. À titre personnel, les frères Cadot avaient proposé de financer, la saison passée, chaque preuve de capture à hauteur de 1 € pour qui viendrait officier sur leur territoire. Mais c'était sans compter sur l'épisode Covid et le confinement du printemps dernier. Consciente de la problématique liée à la présence d'une importante corbeautière dans son centre bourg, la commune de Cuisery a pris un arrêté pour le tir des oiseaux de cette colonie. Une bonne initiative qui a permis de ralentir la progression des populations, sans pour autant induire une baisse réelle des effectifs.

Un soutien bienvenu

Dernière initiative en date, sur le territoire de la communauté de communes Terres de Bresse, celle de la FDSEA qui a signé une convention avec les deux coopératives agricoles que sont la



Minoterie Gay et Bourgogne du Sud. Cet accord permet de subventionner 0,50 € par preuve de capture, à hauteur de 4 000 corbeaux abattus ou piégés sur le territoire intercommunal. La FDC 71 s'est portée partenaire de ce projet en demandant à cette intercommunalité d'aider au financement de cages, de cartouches et de kits de formes. À l'instar de la famille Cadot, les exploitants agricoles du secteur espèrent voir ce test renouvelé l'an prochain et, pourquoi pas, être étendu à l'ensemble du département. Il n'en reste pas moins que le problème des déprédatrices liées aux freux et aux corneilles, et pour lesquelles les agriculteurs ne sont pas dédommagés, est loin d'être résolu. Seule la combinaison de tous ces leviers permettra, si ce n'est de solutionner définitivement le problème, tout au moins de l'enrayer progressivement.

Jean-Christophe Taillefer

Là-haut sur la colline, près du clocher de l'enchanteresse commune de Cuisery... Les uns font le guet pour surveiller la moindre présence humaine. Les autres attendent, silencieusement, perchés sur les fines branches de leurs arbres. Puis, au signal des guetteurs, les sombres volatiles déploient de concert leurs ailes, et foncent inexorablement à contrevent vers les champs récemment semés. Le ciel s'assombrit soudain. Ils sont alors plusieurs centaines à s'abattre sur la parcelle judicieusement choisie. Cette fois encore, la patience dont font preuve les corvidés a payé... En quelques minutes, des lignes entières de semis sont ainsi pillées. Cette scène, qui n'est pas sans rappeler le célèbre film d'Hitchcock, s'avère malheureusement être le quotidien de nombreux agriculteurs de Saône-et-Loire et d'ailleurs, las de voir le fruit de leur travail ravagé dans les jours, voire les heures, qui suivent les ensemencements.

Freux et corneilles

« De là-haut, ils guettent nos activités », nous explique Arnaud Cadot, exploitant agricole sur Loisy. « Dès qu'ils voient le nuage de poussière s'élever derrière le tracteur, ils se tiennent prêts. Et à peine sommes-nous sortis du champ, que la fête commence ! ». Le GAEC de Magnolia, dirigé par les frères Cadot, s'étale sur quelques 240 hectares et répartit son activité entre l'élevage et la polyculture : maïs fourrage, maïs grain, orge, soja, ou encore tournesol pour ne citer que ces plants. Sur les 140 hectares dédiés aux cultures, près des 2/3 sont semés en maïs. « Nous avons cette année été dans l'obligation d'arrêter le tournesol, tant les dégâts étaient importants », ajoute-t-il. « Pour nourrir nos bovins, nous l'avons remplacé par du sorgho, soi-disant moins appétant pour les corbeaux... Balivernes, ils en raffolent tout autant ! C'est même pire ! Nous avons ici à la fois des corneilles et des freux. Les corneilles évoluent en petites bandes mais sont tout le temps présentes. Elles finissent par faire pas mal de trous. Mais nos pires ennemis restent sans aucun doute les freux. Nous en avons une bande de 300 à 400 qui, en quelques heures seulement, peut vous ravager la moitié d'une parcelle. Tout est alors à refaire. Parfois il nous arrive de ressème jusqu'à 3 fois. À titre d'exemple, un voisin a cette année sur la même parcelle, semé dans un premier temps du tournesol, puis du maïs et encore une fois du maïs, mais rien ne semble les arrêter. Autant dire que la facture laissée par les corbeaux est lourde ».

Ce n'est certes pas la première année que le franc-comtois et son frère sont confrontés au problème, mais celui-ci prend chaque printemps un peu plus d'ampleur. Chaque jour se joue ainsi un véritable bras de fer entre ces agriculteurs et ces oiseaux dotés d'une intelligence pour le moins redoutable. Tout, ou presque, a été essayé. À commencer, autrefois, par le Corbeau-dort, un narcotique qui permettait d'obtenir un succès relatif à une époque où les populations de corvidés et les surfaces de maïs étaient moindres.

Mais depuis plusieurs années, ce produit s'est vu retirer du marché. Aujourd'hui, nombre d'exploitants, à l'instar des frères Cadot, se sont, du coup, rabattus sur le Korit, un traitement des semences qui agit comme un répulsif. « Ce produit fonctionne assez bien sur les sujets adultes, et limite un temps le nombre de graines mangées », précise Arnaud. « Il ne s'avère toutefois guère efficace contre les jeunes. Une fois sortis du nid, Korit ou pas, ils pillent les graines de la même façon. Par ailleurs, dès lors que le printemps est soumis à de fortes précipitations, les pluies diluent le Korit et réduisent son efficacité. Si c'est le froid qui vient, les cultures poussent moins vite, et les oiseaux arrachent les jeunes plants, le problème semble juste insoluble... ». Outre un surcoût d'environ 20 à 25 € l'hectare, le Korit n'offre donc qu'une solution partielle, voire largement insuffisante lorsque les populations de corvidés sont trop abondantes et que les conditions agronomiques et climatiques sont favorables aux attaques d'oiseaux sur le maïs. Encore disponible pour les semis 2020, contrairement aux produits à base de thirame interdits depuis 2019, le Korit, dont la substance active est le zirame, pourrait, selon certaines sources, être lui aussi retiré du marché dans les mois à venir. Les moyens disponibles pour protéger les semis contre les dégâts d'oiseaux semblent donc se raréfier, même si les fabricants de semences travaillent toujours sur des solutions alternatives. Des enrobages à base d'huiles essentielles et d'épices (piment, moutarde, tabasco...) sont ainsi commercialisés depuis déjà quelques années, mais selon Arnaud Cadot, leur efficacité ne semble guère probante.

Les méthodes traditionnelles à l'épreuve

Restent bien évidemment plusieurs alternatives, à l'instar du tonne-fort, cet effaroucheur de type canon à gaz utilisé depuis des lustres par de nombreux agriculteurs. Celui-ci s'avère certes efficace, tout au moins au début, mais nécessite une implication permanente des exploitants. Il faut le couper le soir et le remettre en action dès la pointe du jour. Il semble aussi que les oiseaux finissent par s'accoutumer à ces détonations. Pire encore, les bouteilles de gaz nécessaires à son fonctionnement sont devenues le fruit de nombreux larcins. Les véhicules abandonnés dans les champs ne sont, de la même façon, qu'une solution temporaire, les corvidés comprenant rapidement que ceux-ci ne présentent pas de danger réel. Quid des cages de type corbeautière ? Les frères Cadot ont installé deux de ces pièges, voici quelques années, l'une achetée en privé par l'exploitation, l'autre financée par la société de chasse de Loisy. « Pendant 4 ou 5 ans, les résultats furent plutôt probants », nous confie Arnaud. « Nous arrivions ainsi à prendre de 40 à 50 oiseaux par saison. Puis, les corbeaux ont fini par comprendre et à s'accoutumer. Rares sont ceux qui se laissent désormais piéger. De toute façon, nous les utilisons de moins en moins, car nos cages subissent des détériorations et des

PROMO OUVERTURE
FUSIL SUPERPOSÉ ZENITH
Mod LIGHT 71 cm CI
519€

Visitez notre site de vente
www.armurerie-boichut-balaguer.com

ARMURERIE
BOICHUT - BALAGUER

1 et 3, rue Pasteur
CHALON-SUR-SAÔNE
Tél. 03 85 48 39 76
Fax 03 85 93 60 06
www.armurerie-boichut-balaguer.com

ARMES - ACCESSOIRES
VETEMENTS
CARTOUCHES
CHASSE
(Prix par quantité)

PÉRIODES D'OUVERTURE ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE

CAMPAGNE 2021-2022

CHASSE À TIR ET CHASSE AU VOL

Ouverture générale : 19 septembre 2021 à 8 heures

Fermeture générale : 28 février 2022 au soir

EXCEPTIONS ET CONDITIONS SPÉCIFIQUES				CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE				
ESPÈCE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE		ESPÈCE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE		
GRAND GIBIER								
Chevreuil et daim	1 ^{er} juin 2021	28 février 2022	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de chasse individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération départementale des chasseurs. Du 1 ^{er} juin à l'ouverture générale, le chevreuil et le daim ne peuvent être chassés qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.					
Cerf élaphe et cerf sikha	1 ^{er} septembre 2021	28 février 2022	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de chasse individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération des chasseurs. Du 1 ^{er} septembre à l'ouverture générale, le cerf ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.					
Sanglier	1 ^{er} juin 2021	31 mars 2022	Tout prélevement réalisé devra être signalé soit auprès de la permanence téléphonique de l'OFB (06 20 78 94 77) soit auprès de la permanence téléphonique de la FDC71 au (0 820 000 656).	Chasse réservée aux bénéficiaires d'un plan de gestion individuel, sur notification délivrée par la Présidente de la Fédération départementale des chasseurs. (Détails d'application : voir notice adressée à tous les titulaires d'un plan de gestion) •Prélèvement d'un sanglier, quel que soit le sexe ou le poids = 1 dispositif de marquage. •Du 1 ^{er} juin 2021 au 31 juillet 2021, le sanglier ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien. •Du 1 ^{er} août 2021 à l'ouverture générale, le sanglier peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût. •Du 19 septembre 2021 au 31 mars 2022, la chasse à tir du sanglier est permise tous les jours. En forêt domaniale, le choix des jours de chasse est réglé par le cahier des clauses générales des lots.				
			Tout grand gibier prélevé, chevreuil, daim, cerf, sanglier, devra être muni, avant son déplacement et à son transport, à la Fédération départementale des chasseurs par le bénéficiaire du plan de gestion ou plan de chasse du territoire concerné, ou sous sa responsabilité.					
			Tout dispositif de marquage sanglier utilisé entre le 1 ^{er} juin et le 18 septembre et déclaré maximum 2 jours après le 18 septembre sera remplacé automatiquement par la FDC 71.					
			Tout prélevement de ces mêmes espèces devra obligatoirement être déclaré à la Fédération dans un délai maximum de 48 heures par voie électronique uniquement via l'espace adhérent.					
			Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard dans les mêmes conditions.					
PETIT GIBIER								
Blaireau	15 septembre 2021	15 janvier 2022	L'exercice de la vénerie sous terre du blaireau est autorisé pendant la période complémentaire allant du 15 mai 2021 au 14 septembre 2021 inclus.					
Lapin de garenne	19 septembre 2021	28 février 2022	La chasse du lapin peut être pratiquée à l'aide d'un furet.					
Lièvre d'Europe	19 septembre 2021	5 décembre 2021	1- La chasse du lièvre est autorisée tous les jours sauf sur les communes situées sur l'EPG de la Bresse jurassienne n°22 (Beauvernois, Bellevesvre, Bosjean, Bouhans, Montjay, Mouthier en Bresse, Le Planois, Sens sur Seille, Le tarre et Torpes) où la chasse est autorisée uniquement le dimanche. 2- Une attribution d'un nombre maximal d'animaux à prélever par territoire de chasse concerne les communes et parties de communes suivantes : - EPG du Clunisois n°13 sur les communes de Château, Jaligny, La Vineuse sur Friegande et Salornay sur Guye et les parties de communes de Ameugny, Berzé le Châtel, Bonnay, Cluny, Cortambert, Cortevaix, Flagy, Loumand, Massilly et Sologny (à l'ouest de la LGV) et les parties de commune de Mazille, Sainte Cécile et Sologny au nord de la RCEA (RN79). - EPG de la Vallée du Doubs n°15 sur les communes de Allerey sur Saône, Authumes, Bragny sur Saône, Chalon sur Saône, Charettes-Varennes, Charnay les Mâcon, Ciel, Clux-Villeneuve, Crissey, Demigny, Ecuilles, Fragnes la Loyère, Fretterans, Frontenard, Gergy, Lays sur le Doubs, Les Bordes, Lessard le National, Longepierre, Mont les Seurre, Navilly, Palleau, Pierre de Bresse, Pontoux, Poulians, Saint Gervais en Vallière, Saint Loup Géanges, Saint Martin en Gatinois, Sassenay, Saunières, Sermesse, Verdun sur le Doubs, Verjux, Virey le Grand et sur la partie de commune de Saint Rémy au nord-est de l'autoroute A6. - EPG du Centre Bresse n°20 sur les communes de L'Abergement Sainte Colombe, Alleriot, Baudrières, Bey, La Chapelle Saint Sauveur, Châtenoy en Bresse, La Chaux, Damerey, Dampierre en Bresse, Devrouze, Diconne, Epervans, Guerfand, Lans, Lessard en Bresse, Mervans, Montcoy, Orlon, Ouroux sur Saône, La Racineuse, Saint Bonner en Bresse, Saint Christophe en Bresse, Saint Etienne en Bresse, Saint Germain du Plain, Saint Marcel, Saint Martin en Bresse, Saint Maurice en Rivière, Serley, Serrigny en Bresse, Simard, Thurey, Toutenant, Tronchy, Verissey et Villegaudin. Tout lièvre prélevé devra être muni avant son déplacement ou son transport d'un dispositif de marquage obligatoire.					
			3- En forêt domaniale, le choix des jours de chasse est réglé par le cahier des charges générales des lots.					
			4- La déclaration de tout prélevement de lièvre est obligatoire au plus tard le 15 décembre 2021 à la Fédération des chasseurs. La date et la commune de prélevement doivent être mentionnées.					
			5- La déclaration de tout prélevement de lièvre se fera via l'espace adhérent pour les territoires de chasse adhérents à la Fédération des chasseurs. Pour les territoires non adhérents, la déclaration se fera par voie électronique à fdc71@chasseurdefrance.com ou par voie postale (FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins -CS 90002 - 71260 Viré) en précisant la commune et la date du prélevement.					
Perdrix grise	19 septembre 2021	31 janvier 2022	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des perdrix grises, rouges et faucons de chasse, issus d'élevage, sont les suivantes : du 19 septembre 2021 au 28 février 2022 inclus.					
Perdrix rouge			Dans ces mêmes établissements, pour la pratique de la chasse entre le 1 ^{er} février et le 28 février 2022, les oiseaux ayant d'être relâchés doivent être munis du signe distinctif répondant aux caractéristiques définies à l'arrêté ministériel du 8 janvier 2014.					
Faisan								

OISEAUX DE PASSAGE		28 août 2021	20 février 2022	20 février 2022																																																																																																																
Caille des blés																																																																																																																				
Tourterelle des bois																																																																																																																				
Pigeon ramier	19 septembre 2021	20 février 2022																																																																																																																		
Pigeon biset	19 septembre 2021	10 février 2022																																																																																																																		
Pigeon columbin																																																																																																																				
Grives, Merle noir																																																																																																																				
Bécasse des bois	19 septembre 2021	20 février 2022	Le prélevement maximal autorisé de la bécasse des bois par chasseur est fixé à 30 oiseaux par an sur l'ensemble du territoire métropolitain et à 4 par jour en Saône et Loire. Le marquage est obligatoire dès lors que vous détenez un carnet bécasse. La déclaration de prélevement est également obligatoire soit par le carnet de prélevement bécasse soit par l'application Chass'Adapt (téléchargeable à partir des stores google play ou app store). Dans les deux cas, le choix doit être fait au moment de la validation du permis de chasser.																																																																																																																	
Tourterelle turque	19 septembre 2021	20 février 2022																																																																																																																		
Alouette des champs	19 septembre 2021	31 janvier 2022																																																																																																																		
GIBIER D'EAU																																																																																																																				
Canard chipeau	15 septembre 2021 à 7 h	31 janvier 2022	En tout lieu.																																																																																																																	
Fuligule milouin																																																																																																																				
Fuligule morillon																																																																																																																				
Nette rousse																																																																																																																				
Foulque macroule																																																																																																																				
Poule d'eau																																																																																																																				
Râle d'eau																																																																																																																				
Vanneau huppé	19 septembre 2021 à 8 h	31 janvier 2022																																																																																																																		
Bécassine des marais	7 août au 20 août 2021 entre 10 h et 17 h	31 janvier 2022	Uniquement sur les prairies humides et les zones de marais non asséchés spécialement aménagée pour la chasse de ces 2 espèces, par la réalisation de plateières et la mise en eau.																																																																																																																	
Bécassine sourde																																																																																																																				
Autres espèces	21 août 2021 à 6 h	31 janvier 2022	Dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, étangs et nappes d'eau; à recherche et le tir ne sont autorisés qu'à distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci.																																																																																																																	
	19 septembre 2021	31 janvier 2022	Sur les autres territoires.																																																																																																																	
Attention : Barge à queue noire et Coulis Cendré, chasse suspendue par moratoire jusqu'au 30 Juillet 2021. Merci de consulter le site internet de la FDC pour suivre les actualités.																																																																																																																				
HEURES DE CHASSE																																																																																																																				
- Les heures de chasse à tir et de chasse au vol sont fixées comme suit:																																																																																																																				
• de l'ouverture générale au 30 novembre inclus: de 8 heures jusqu'à la nuit.																																																																																																																				
• du 1 ^{er} décembre à la clôture générale: de 9 heures jusqu'à la nuit.																																																																																																																				
Est exclue de ces limitations horaires, la chasse du grand gibier soumis à plan de chasse ou à plan de gestion, du corbeau freux, de la corneille noire, du renard, du rat musqué et du ragondin.																																																																																																																				
Seule la chasse de jour est permise. Le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil à MACON et finit une heure après son coucher (voir l'éphéméride ci-contre).																																																																																																																				
Toutefois, le gibier d'eau peut être chassé à la passée, à partir de deux heures avant le lever du soleil à MACON et jusqu'à 2 heures après son coucher dans les lieux où l'ouverture intervient le 21 août.																																																																																																																				
CHASSE À COURRE																																																																																																																				
Elle est réservée aux équipages titulaires d'une attestation de meute.																																																																																																																				
Ouverture le 15 septembre 2021, fermeture le 31 mars 2022.																																																																																																																				
La chasse à courre du chevreuil, du daim et du cerf est exercée uniquement par les équipages titulaires d'un plan de chasse ou invités par des titulaires d'un plan de chasse.																																																																																																																				
La chasse à courre du sanglier est exercée uniquement par les équipages titulaires d'un plan de gestion ou invités par des titulaires d'un plan de gestion.																																																																																																																				
ÉPHÉMÉRIDE POUR MACON (71)																																																																																																																				
Heure du lever et heure du coucher du soleil																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Août</th><th>Sept</th><th>Oct</th><th>Nov</th><th>Déc</th><th>Jan</th><th>Fév</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er}</td><td>06h22</td><td>07h01</td><td>07h59</td><td>07h21</td><td>08h03</td><td>08h23</td><td>08h03</td></tr> <tr> <td></td><td>2h10</td><td>20h19</td><td>19h20</td><td>17h25</td><td>16h55</td><td>17h04</td><td>17h45</td></tr> <tr> <td>5</td><td>06h27</td><td>07h06</td><td>07h44</td><td>07h27</td><td>08h07</td><td>08h23</td><td>07h58</td></tr> <tr> <td></td><td>2h05</td><td>20h11</td><td>19h22</td><td>17h20</td><td>16h54</td><td>17h08</td><td>17h51</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>10</td><td>06h33</td><td>07h12</td><td>07h51</td><td>07h34</td><td>08h12</td><td>08h22</td><td>07h51</td></tr> <tr> <td></td><td>20h01</td><td>19h03</td><td>17h13</td><td>16h54</td><td>17h14</td><td>17h58</td><td></td></tr> <tr> <td>15</td><td>06h39</td><td>07h18</td><td>07h57</td><td>07h42</td><td>08h16</td><td>08h19</td><td>07h44</td></tr> <tr> <td></td><td>20h19</td><td>19h51</td><td>18h54</td><td>17h07</td><td>16h54</td><td>17h20</td><td>18h06</td></tr> <tr> <td>20</td><td>06h45</td><td>07h25</td><td>08h04</td><td>07h49</td><td>08h20</td><td>08h16</td><td>07h35</td></tr> <tr> <td></td><td>20h42</td><td>19h31</td><td>18h45</td><td>17h03</td><td>16h56</td><td>17h27</td><td>18h13</td></tr> <tr> <td>25</td><td>06h52</td><td>07h31</td><td>08h11</td><td>07h55</td><td>08h22</td><td>08h11</td><td>07h27</td></tr> <tr> <td></td><td>20h32</td><td>19h32</td><td>18h36</td><td>16h59</td><td>17h59</td><td>18h34</td><td>18h20</td></tr> </tbody> </table>						Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	1 ^{er}	06h22	07h01	07h59	07h21	08h03	08h23	08h03		2h10	20h19	19h20	17h25	16h55	17h04	17h45	5	06h27	07h06	07h44	07h27	08h07	08h23	07h58		2h05	20h11	19h22	17h20	16h54	17h08	17h51									10	06h33	07h12	07h51	07h34	08h12	08h22	07h51		20h01	19h03	17h13	16h54	17h14	17h58		15	06h39	07h18	07h57	07h42	08h16	08h19	07h44		20h19	19h51	18h54	17h07	16h54	17h20	18h06	20	06h45	07h25	08h04	07h49	08h20	08h16	07h35		20h42	19h31	18h45	17h03	16h56	17h27	18h13	25	06h52	07h31	08h11	07h55	08h22	08h11	07h27		20h32	19h32	18h36	16h59	17h59	18h34	18h20
	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév																																																																																																													
1 ^{er}	06h22	07h01	07h59	07h21	08h03	08h23	08h03																																																																																																													
	2h10	20h19	19h20	17h25	16h55	17h04	17h45																																																																																																													
5	06h27	07h06	07h44	07h27	08h07	08h23	07h58																																																																																																													
	2h05	20h11	19h22	17h20	16h54	17h08	17h51																																																																																																													
10	06h33	07h12	07h51	07h34	08h12	08h22	07h51																																																																																																													
	20h01	19h03	17h13	16h54	17h14	17h58																																																																																																														
15	06h39	07h18	07h57	07h42	08h16	08h19	07h44																																																																																																													
	20h19	19h51	18h54	17h07	16h54	17h20	18h06																																																																																																													
20	06h45	07h25	08h04	07h49	08h20	08h16	07h35																																																																																																													
	20h42	19h31	18h45	17h03	16h56	17h27	18h13																																																																																																													
25	06h52	07h31	08h11	07h55	08h22	08h11	07h27																																																																																																													
	20h32	19h32	18h36	16h59	17h59	18h34	18h20																																																																																																													
Liste des conducteurs de chiens de sang intervenant en Saône-et-Loire																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Conducteurs</th><th>Commune de résidence</th><th>Téléphone</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrick BOISSARD (UNUCR)</td><td>GIVRY</td><td>07 84 08 00 14</td></tr> <tr> <td>Gérard BOITHIAS (UNUCR)</td><td>VERS</td><td>06 67 46 77 06</td></tr> <tr> <td>Alain CORSIN (UNUCR)</td><td>SENOZAN</td><td>06 09 91 70 31</td></tr> <tr> <td>Stéphane CRENAUT (UNUCR)</td><td>TRONCHY</td><td>06 89 72 54 80</td></tr> <tr> <td>Daniel DIDIER (UNUCR)</td><td>CHISSEY EN MORVAN</td><td>06 65 65 35 42</td></tr> <tr> <td>MICHEL DUPUIS (UNUCR)</td><td>SENNECEY LE GRAND</td><td>06 75 83 58 89</td></tr> <tr> <td>ANDRÉ GOIN (UNUCR)</td><td>GENELARD</td><td>06 12 90 33 08</td></tr> <tr> <td>BRIGITTE MAGNIN BOISSARD (UNUCR)</td><td>GIVRY</td><td>06 70 52 77 97</td></tr> </tbody> </table>					Conducteurs	Commune de résidence	Téléphone	Patrick BOISSARD (UNUCR)	GIVRY	07 84 08 00 14	Gérard BOITHIAS (UNUCR)	VERS	06 67 46 77 06	Alain CORSIN (UNUCR)	SENOZAN	06 09 91 70 31	Stéphane CRENAUT (UNUCR)	TRONCHY	06 89 72 54 80	Daniel DIDIER (UNUCR)	CHISSEY EN MORVAN	06 65 65 35 42	MICHEL DUPUIS (UNUCR)	SENNECEY LE GRAND	06 75 83 58 89	ANDRÉ GOIN (UNUCR)	GENELARD	06 12 90 33 08	BRIGITTE MAGNIN BOISSARD (UNUCR)	GIVRY	06 70 52 77 97																																																																																					
Conducteurs	Commune de résidence	Téléphone																																																																																																																		
Patrick BOISSARD (UNUCR)	GIVRY	07 84 08 00 14																																																																																																																		
Gérard BOITHIAS (UNUCR)	VERS	06 67 46 77 06																																																																																																																		
Alain CORSIN (UNUCR)	SENOZAN	06 09 91 70 31																																																																																																																		
Stéphane CRENAUT (UNUCR)	TRONCHY	06 89 72 54 80																																																																																																																		
Daniel DIDIER (UNUCR)	CHISSEY EN MORVAN	06 65 65 35 42																																																																																																																		
MICHEL DUPUIS (UNUCR)	SENNECEY LE GRAND	06 75 83 58 89																																																																																																																		
ANDRÉ GOIN (UNUCR)	GENELARD	06 12 90 33 08																																																																																																																		
BRIGITTE MAGNIN BOISSARD (UNUCR)	GIVRY	06 70 52 77 97																																																																																																																		
Liste des conducteurs de chiens de sang intervenant en Saône-et-Loire																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Conducteurs</th><th>Commune de résidence</th><th>Téléphone</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Guy GERMAIN (UNUCR)</td><td>JASSERON (01)</td><td>06 70 03 12 04</td></tr> <tr> <td>Christophe AUGOYARD (UNUCR)</td><td>SAINTE ETIENNE DU BOIS (01)</td><td>06 87 94 96 39</td></tr> <tr> <td>Valérie et Serge POMMIER (UNUCR)</td><td>CHEVAGNES (03)</td><td>06 84 37 27 47</td></tr> <tr> <td>Nathalie et Michel BONNET (UNUCR)</td><td>CHASENARD (03)</td><td>06 83 12 32 63</td></tr> </tbody> </table>					Conducteurs	Commune de résidence	Téléphone	Guy GERMAIN (UNUCR)	JASSERON (01)	06 70 03 12 04	Christophe AUGOYARD (UNUCR)	SAINTE ETIENNE DU BOIS (01)	06 87 94 96 39	Valérie et Serge POMMIER (UNUCR)	CHEVAGNES (03)	06 84 37 27 47	Nathalie et Michel BONNET (UNUCR)	CHASENARD (03)	06 83 12 32 63																																																																																																	
Conducteurs	Commune de résidence	Téléphone																																																																																																																		
Guy GERMAIN (UNUCR)	JASSERON (01)	06 70 03 12 04																																																																																																																		
Christophe AUGOYARD (UNUCR)	SAINTE ETIENNE DU BOIS (01)	06 87 94 96 39																																																																																																																		
Valérie et Serge POMMIER (UNUCR)	CHEVAGNES (03)	06 84 37 27 47																																																																																																																		
Nathalie et Michel BONNET (UNUCR)	CHASENARD (03)	06 83 12 32 63																																																																																																																		
Du 1 ^{er} août au 31 mars, de 9 heures à 19 heures, tous les jours, vous pouvez joindre la permanence téléphonique pour signaler un problème sanitaire, un dépassement de plan de chasse ou de plan de gestion ou toute autre information relevant de la police de la chasse.																																																																																																																				
En partenariat avec le service départemental de l'OFB, la Fédération a mis en place depuis 2006 une astreinte téléphonique.																																																																																																																				
Le numéro à appeler est le 0820000656.																																																																																																																				
RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ																																																																																																																				
C'est une obligation morale que tout chasseur doit respecter et que tout responsable de territoire doit encourager et ne pas empêcher.																																																																																																																				
Ce n'est pas un acte de chasse, les conducteurs peuvent donc intervenir en tout temps, même si la chasse est fermée. Les conducteurs de chien de sang interviennent gratuitement.																																																																																																																				
VÉNERIE SOUS TERRE																																																																																																																				
La vénerie sous terre est réservée aux équipages titulaires d'une attestation de meute.																																																																																																																				
Ouverture le 15 septembre 2021, fermeture le 15 janvier 2022 inclus.																																																																																																																				
CHASSE EN TEMPS DE NEIGE																																																																																																																				
Elle est autorisée uniquement pour:																																																																																																																				
• la chasse à tir du ragondin, du rat musqué, du renard et du sanglier,																																																																																																																				
• la réalisation du plan de gestion ou invités au daim,																																																																																																																				
nos chasses en Saône et Loire																																																																																																																				

Au fil de l'eau, avec Cyrille Favier, Président de l'ADC GE 71

Sauvaginier invétéré, Cyrille Favier a depuis l'an passé pris la tête de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de Saône-et-Loire (ADC GE 71). Le tout nouveau président a bien voulu revenir sur le rôle de cette association, et sur les spécificités de la chasse des anatidés dans son département.

Présentez-nous rapidement le rôle de l'ADC GE 71?

Cyrille Favier: L'ADC GE 71 existe depuis maintenant 47 ans, et regroupe exclusivement des adhérents chassant sur le Domaine Public Fluvial (DPF). Les lots de chasse appartiennent à l'État et sont soumis à adjudication, à l'instar de ce qui se passe dans les forêts domaniales. Avant, c'était la course à l'argent. À chaque échéance, chacun partait avec son chéquier et le plus cher l'emportait. Rien n'était fédéré au plus grand dam de notre association de chasseurs de gibier d'eau. Aussi, voici 20 ans, l'ADC GE 71 s'est engagée auprès de l'État à reprendre tous les lots du DPF.

Quels sont les avantages d'un tel système?

C.F.: C'est gagnant-gagnant. L'État est sûr qu'à chaque échéance nous répondrons à l'appel à candidature. L'autre intérêt pour l'Administration est d'avoir qu'un seul et unique interlocuteur pour gérer 41 lots et 400 fusils. L'avantage pour nos adhérents est qu'ils peuvent désormais s'adonner à leur chasse de prédilection pour un coût somme toute raisonnable.

D'un point de vue interne, comment cela fonctionne-t-il pour les adhérents?

C.F.: Chaque lot a un responsable qui régit son territoire et ses chasseurs. Le Conseil d'Administration s'appuie en fait sur ce responsable pour manager la partie territoriale de l'association. C'est lui qui gère les adhésions, collecte les fonds, remonte les prélevements, et distribue les cartes au porteur.

Carte au porteur? De quoi s'agit-il?

C.F.: L'ADC GE 71 gère 300 adhérents pour un total autorisé d'environ 400 fusils. Il y a ainsi une centaine de cartes au porteur qui sont mises à disposition, à raison de 3 maximum par lot de chasse. Il s'agit de cartes non nominatives qui permettent de recevoir des invités ou bien de faire découvrir la chasse au gibier d'eau. Le cahier des charges de l'Administration est très précis sur le sujet. Ces cartes n'ont toutefois aucun caractère obligatoire. À chaque lot de voir s'il les prend ou non.

Quid du territoire géographique DPF couvert par votre association?

C.F.: Il regroupe la Loire, l'Arroux, la Saône, ainsi que ses deux affluents que sont la Seille et le Doubs. À cela, il convient d'ajouter les réservoirs du Canal du Centre qui relie la Saône à Chalon-sur-Saône et la Loire à Digoin.



Le colvert représente l'essentiel des prélevements.

Vous êtes le tout nouveau Président de l'ADC GE 71...

C.F.: En effet. Voici un an, l'ancien président a jugé qu'il était temps pour lui de passer la main, et a du coup présenté sa démission. Depuis plusieurs années, je faisais partie du Conseil d'Administration, et je connaissais la plupart des problématiques. J'avais notamment travaillé sur les dossiers des deux dernières adjudications. J'ai donc naturellement postulé à la place de président.

Quels sont les modes de chasse au gibier d'eau pratiqués dans votre département?

C.F.: Le long de la Saône, nous comptons une trentaine de huttes. Ces installations appartiennent aux chasseurs eux-mêmes qui, chaque année, paient une location spécifique à l'État. Bien sûr, bon nombre d'aficionados du gibier pratiquent en journée la chasse à la botte et font la passée du soir. Enfin, quelques irréductibles chassent de façon traditionnelle en bateau sur la Loire ou l'Arroux. Tous les chasseurs de Loire essaient de faire au minimum une ou deux descentes par an, mais c'est une chasse compliquée qui nécessite des conditions spécifiques en termes de niveau d'eau, tant pour la présence d'oiseaux que pour la sécurité.

Parlez-nous plus spécifiquement de la chasse à la hutte...

C.F.: En Saône-et-Loire nous pratiquons deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher, ce qu'il convient d'appeler la hutte de jour. Interdiction ici, comme dans certains départements côtiers, de chasser la nuit. Sur la Saône, les niveaux d'eau peuvent varier de 4 mètres selon la saison. Les huttes sont donc soit construites sur pilotis, soit flottantes. Seul bémol, il ne nous est guère possible de commencer à huter avant la fin octobre ou le début novembre. En début de saison, l'activité touristique est encore telle qu'il nous est compliqué de chasser sereinement.

...et de la « pique »...

C.F.: Rien à voir avec ce que font les gabionneurs ou les tonnaires qui chassent sur les marais de la Manche ou de la côte Atlantique. En Saône, la pique classique est réduite à sa plus simple expression. Le jeu est volontairement limité par le temps de chasse, rarement plus de 3 à 4 heures, et aussi par la présence du courant. Une voire deux chanteuses sous le vent sur la berge, une demi-cry à l'eau à 30/40 mètres de la pose, 3 ou 4 mâles au pied de la hutte et une cane, maximum deux, à moins de 10 mètres sur le calme, à fleur du courant. Que des oiseaux rustiques, colverts, chipeaux et éventuellement des oies, pas de sauvagine. Un petit paquet de forme, et le tour est joué.

Quelles sont les espèces d'anatidés prélevés sur le département?

C.F.: Nous avons la chance d'être idéalement placés sur l'axe de migration Rhin-Rhône. Du coup, nous touchons à peu près toutes les espèces de canards. Sur la Loire, la majorité des prélevements concerne les colverts et les sarcelles d'hiver. Sur la Saône, nous retrouvons

bien entendu ces deux espèces, puis viennent ensuite le chipeau et le siffleur, tous deux en forte augmentation depuis quelques années. A contrario, les populations de plongeurs semblent en régression, notamment pour le fuligule milouin qui était par le passé très présent sur les bords de Saône. Et, puis quand la chance sourit, il nous arrive de prélever l'emblématique nette rousse. Quant aux oies, les prélevements restent anecdotiques.

Avez-vous noté une baisse générale du gibier d'eau?

C.F.: Les prélevements sont en baisse, c'est certain, notamment en ce qui concerne les plongeurs, mais je suis plutôt confiant. Il semblerait, en effet, que les populations de gibier d'eau soient constantes, et l'on ne peut que s'en féliciter. Seules les conditions de chasse sont moins favorables que par le passé. Quand les bords de Saône inondent dès l'automne, les oiseaux qui descendent stationnent en hivernage pendant plusieurs mois, ce qui donne lieu à de belles saisons. Or, depuis quelques années, nous vivons des débuts d'automne très chauds avec d'importants déficits en eau. Les oiseaux ne font que passer, et quand l'eau monte, c'est souvent trop tard. Et puis, il faut admettre que les prélevements de plongeurs ont drastiquement chuté depuis que la chasse ferme au 31 janvier. Quand nous pouvions chasser jusqu'à fin février les tableaux étaient largement supérieurs.

Quid des espèces dites envahissantes?

C.F.: Elles sont au nombre de deux. À commencer par la bernache du Canada qui comme partout se fait de plus en plus présente. Son agressivité légendaire nuit à la reproduction ou même à la présence des espèces natives ; sans compter les dégâts qu'elle cause aux écosystèmes et aux cultures agricoles. Fort heureusement, depuis 8 ans, nous pouvons la tirer. Plus récemment, nous avons assisté à la sédentarisation puis à la nidification de couples d'ouettes d'Égypte, une espèce exotique envahissante. La problématique est quasiment la même. C'est un oiseau territorial qui ne supporte pas du tout la concurrence. Nous sommes également autorisés à les prélever depuis maintenant 3 ans.

Vos adhérents interviennent également lors des opérations de régulation des cormorans...

C.F.: En Saône-et-Loire, il n'y a pas d'opération de régulation de cette espèce, à proprement parler. Chacun est libre de tirer les cormorans quand il le souhaite, dans la limite d'un quota annuel départemental de 250 individus sur les eaux du DPF. Le plus souvent c'est lors de la passée du soir lorsqu'ils rentrent au dortoir que ces oiseaux sont abattus. Ou parfois encore à la hutte, lorsqu'ils pêchent. Malheureusement pour la faune halieutique, ce niveau de prélevements n'a qu'un très faible impact sur les populations.

L'ADC GE 71 est également partenaire de l'opération de nettoyage « J'aime la Nature Propre »...

C.F.: À l'origine c'est l'ADC GE du Loiret qui a créé en 2010 la manifestation intitulée « J'aime



Cyrille Favier, à gauche, président de l'ADC GE 71.

la Loire Propre ». Séduite par ce projet, l'ADC GE 71 et la FDC 71 ont organisé en Saône-et-Loire cette opération sur la Loire avec les AAPPMA locales. La FDC 71 s'est proposée de prendre l'animation de cette opération. Une bonne initiative que nous avons aussitôt validée, dans la mesure où la Fédération dispose d'une force de frappe et de moyens de communications bien supérieurs aux nôtres. Nous sommes, bien sûr, restés partenaires. Chaque année, l'opération se déroule le 1^{er} samedi de mars. Une date judicieusement pensée puisque la chasse est fermée, la reproduction des anatidés tout juste démarrée, et la pêche à la truite pas encore ouverte. Malgré la Covid, autant dire que l'édition 2021 a tout de même connu un franc succès.

Pour conclure, nous savons que d'importants changements concernant les espèces chassables sur le DPF sont intervenus... Pouvez-vous nous en dire un peu plus?

C.F.: L'Administration nous a en effet offert une sorte de cadeau empoisonné en 2019. Précédemment, nous n'étions autorisés qu'à chasser le seul gibier d'eau. Maintenant, nous pouvons tirer tous les migrateurs, grives, ramiers, etc... le petit gibier sédentaire et bien entendu les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. L'association a choisi d'interdire la chasse du petit gibier sédentaire pour limiter les conflits avec les territoires riverains qui gèrent leurs populations. Je tiens à préciser que de notre côté nous n'avions rien demandé. Ce « cadeau » avait bien entendu pour but de nous contraindre à chasser le sanglier en vue de limiter les dégâts agricoles en périphérie. Nous avons dans un premier temps refusé de chasser le grand gibier, et ce pour plusieurs raisons. La première est d'ordre financier. Nous n'étions pas enclins à financer une taxe territoriale et des bracelets. La seconde est d'ordre sécuritaire. Les chasseurs de gibier d'eau que nous sommes n'ont pas les compétences nécessaires pour encadrer de telles battues. Face à la pression des instances, il nous a toutefois fallu trouver une solution. Nous avons du coup signé des conventions avec les chasseurs riverains. Si besoin est, ils prennent une ou plusieurs cartes au porteur afin de venir découpler leurs chiens sur le DPF. Les tireurs sont quant à eux postés sur les bordures extérieures. Nous contribuons ainsi aux efforts de régulation, sans en avoir les inconvénients. Aujourd'hui le DPF est ainsi chassé à 100%.

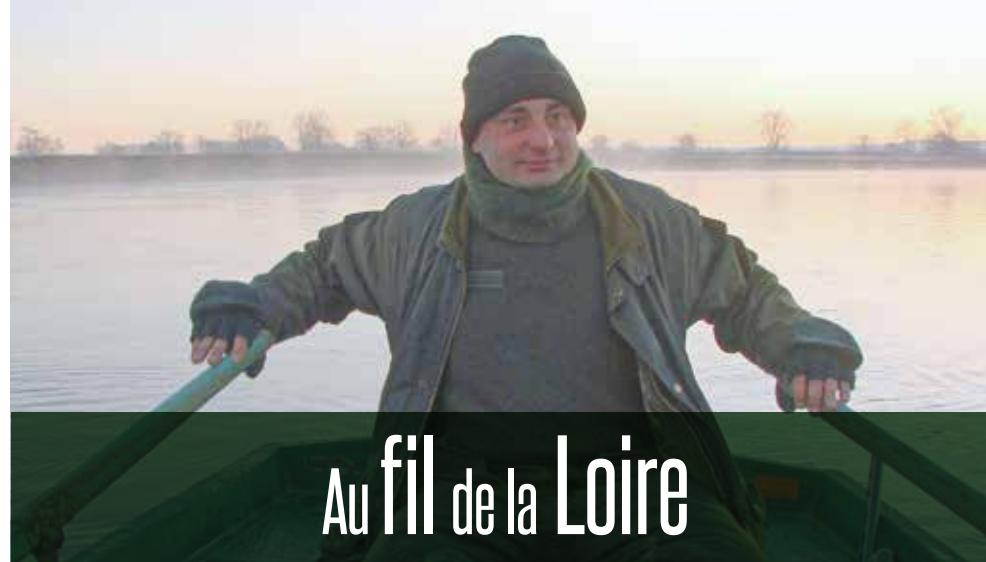


Chez les Beurrier, comme chez tant d'autres, la chasse est histoire de tradition familiale. Déjà le grand-père de Régis était un fief chasseur de gibier d'eau, responsable d'un lot sur le Domaine Public Fluvial, du côté de Bonnard-de-Luneau. Il y chassait devant lui à la botte, mais aussi en punt, ces barques à fond plat, autrefois en bois, qui permettent de descendre silencieusement au gré des flots. Là-bas, le long du fleuve royal, pas de chasse à la hutte. Pour raison principale, le courant, souvent fort qui ne permet pas de tenir un appelant à la surface. Les us et coutumes se sont perpétués de générations en générations au fil du temps et de l'eau. Ce fut au tour de l'oncle de Régis d'être adjudicataire du lot, avant que l'ADC GE 71 ne reprenne l'ensemble du DPF (lire interview de Cyrille Favier). Initier par celui-ci à l'adolescence, c'est désormais le quadragénaire qui assure la responsabilité de ces quelques kilomètres de berges qui lui sont attribués à lui et à ses amis, chaque saison.

Une histoire de niveaux

Si de temps à autre Régis Beurrier court les plaines et les bois accompagné de ses fidèles braques du Bourbonnais (origine oblige !), il reste avant tout un sauvaginier passionné. Il chasse évidemment devant lui le long des rives de ce fleuve qu'ils l'ont vu naître et dont il connaît les moindres recoins. Parfois, ces billebaudes sont l'occasion de récolter quelques vanneaux, ou un joli bouquet de bécassines, mais le plus souvent ce sont colverts, sarcelles d'hiver et siffleurs qui viennent garnir l'escarcelle du bourguignon. Si cette chasse à la botte reste celle qu'il pratique le plus, pour de multiples raisons, la descente en bateau s'impose néanmoins comme son activité favorite. Un mode de chasse ancestral que seuls quelques aficionados continuent à perpétuer, et qui dépend fortement des conditions hydrauliques du moment. « *La Loire ne doit être ni trop haute, ni trop basse* », nous explique Régis. « *Il faut qu'elle ait monté au minimum de 1 m pour pouvoir mettre la barque à l'eau et naviguer en toute tranquillité. L'idéal c'est quand le niveau d'eau commence à atteindre les « verdiots »* – comprenez les herbes qui parsèment les rives. D'ordinaire, on chasse rarement en bateau avant la fin octobre. A contrario, chez nous la Loire peut atteindre jusqu'à 5 mètres. Dans ce cas, pas question de sortir la barque du garage. Trop de courant, et trop d'éléments en mouvement conduisent à des risques de chavirage, sur un fleuve qui s'avère particulièrement dangereux ».

Vous l'aurez compris cette pratique ne s'adresse pas au premier venu, et ne laisse pas la moindre place à l'improvisation. Mieux vaut être né ici et posséder une solide connaissance de la Loire pour oser s'y aventurer. Certes, les barques ont évolué avec le temps. Construites désormais en polyester double peau, et dotées d'un fond plat, elles tiennent normalement bien l'eau et sont



Département arrosé par plusieurs fleuves et rivières, et baigné par les innombrables étangs de la Bresse, la Saône-et-Loire jouit d'une forte tradition sauvaginière. Chasseurs à la botte ou hutiers, chacun pratique à sa façon. Plus rares sont ceux qui, à l'instar de Régis Beurrier, descendent la Loire en bateau.

d'une bonne maniabilité. Il n'en reste pas moins que les risques sont bien réels. À l'instar de ses homologues, l'été venu, lorsque les niveaux sont au plus bas, Régis parcourt à de multiples occasions l'ensemble de son lot DPF. Son objectif, connaître parfaitement le lit de la rivière, et détecter le moindre obstacle qui une fois recouvert par les eaux pourrait s'avérer un véritable danger. D'autant que chaque crue hivernale donne lieu à de nombreuses modifications. Ici les berges se creusent, là c'est un tronc d'arbre qui est venu se bloquer en travers, plus loin c'est un banc de sable qui s'est déplacé. Autant de renseignements cruciaux qui permettront une navigation hivernale plus sûre.

Bien connaître les berges est essentiel pour la sécurité, mais l'est tout autant pour qui souhaite réussir sa chasse ; car c'est là que se cachent, la plupart du temps, les anatidés convoités. « *Le comportement du gibier a toutefois évolué depuis quelques années* », ajoute Régis. *Par le passé, les canards qui nichaient en Loire, construisaient leurs nids dans l'herbe le long des berges. Aujourd'hui, on y trouve de moins en moins de nichées. Les canes couvent désormais beaucoup plus en retrait du lit de la Loire, sur des prés ou dans le foin. Comment l'expliquer? Je n'en sais rien. Une modification des habitats peut-être? Une fréquentation trop intense? Ou plus de sûreté vis-à-vis des prédateurs...* »

Cache-cache partie

Pour d'évidentes raisons de sécurité, la chasse en punt ne se pratique que le matin, jamais le soir. Si les préparatifs, le transport de l'embarcation, et sa mise à l'eau nécessitent un réveil des plus matinaux, Régis Beurrier ne largue toutefois jamais les amarres avant l'aube. Selon le niveau des eaux, il dispose de deux ou trois endroits où il peut descendre son embarcation. Il n'est nul besoin de préciser que toute utilisation d'un moteur – même électrique – reste interdite. Pour seuls moyens de locomotion et de direction, la rame et une bonne dose d'huile de coude ! À bord, l'équipage se compose du barreur à l'arrière, et d'un, voire maximum deux tireurs à l'avant. Débute alors une navigation de 4 ou 5 heures sur un parcours de près de 15 km de long. « *L'objectif est de repérer puis d'approcher sans bruit les canards cachés sur les côtés dans les herbiers. Dès lors qu'ils commencent à nager vers le milieu de la rivière, c'est le plus souvent fichu, sauf si par un heureux hasard, ils décident de nous passer au-dessus de la tête. Ceux que l'on tire dans de bonnes conditions sont souvent les oiseaux que nous n'avons pas vus et eux non plus. Et puis, il y a les plus malins qui, bien dissimulés, vous laissent passer pour s'envoler dans votre dos* ». Quant aux prélèvements, ils se composent pour l'essentiel de colverts et de sarcelles d'hiver. Exception faite de rares fuligules morillons et milouins, la Loire ne se distingue pas, en effet, par de fortes densités de plongeurs. Régis nous apprend que ses bords abritent cependant une avifaune aquatique des plus diverses. Parmi les espèces chassables de nombreux limicoles, gibiers que le bourguignon affectionne tout particulièrement, mais qu'il

se refuse de tirer depuis le bateau : « *Trois fois sur quatre, ces oiseaux sont emportés par le courant ou sont perdus au milieu des herbes. Du coup, je demande aux tireurs que j'emmène de s'abstenir* ». Coté tir, sachez justement que la chose n'est pas aisée, tant s'en faut. Assis à proue le chasseur doit faire feu dans cette position, ce qui limite pour le moins l'amplitude de ses mouvements. Hormis quelques très grandes gâchettes, il est du coup fort probable que l'exercice surprenne plus d'un néophyte.

De toute façon, ne va pas en punt qui souhaite réaliser de gros tableaux. Plus que n'importe quelle chasse, celle-ci rime avec humilité. Quand au cours d'une matinée, deux ou trois canards s'invitent à bord, autant dire qu'il s'agit déjà d'une belle partie de chasse, étant donné la complexité de l'aventure. De là à ajouter que les nemrods qui pratiquent ce genre de descente sont de doux rêveurs, il n'y a qu'un pas... que nous ne franchirons pas. Ils sont et restent de véritables chasseurs, porteurs de cet instinct de prédateur qui nous caractérise tous et que nous nous devons



d'assumer. Mais au-delà du résultat, cette pratique touche en priorité à l'émotionnel ; un ensemble de sentiments, paradoxalement contemplatifs et 100 % sauvages, que peu d'autres procurent. « *Ce qui me fait vibrer?* », conclut Régis Beurrier. « *Ces matins d'hiver où un soleil blasé tente de percer la brume qui s'élève au-dessus de l'eau. C'est juste magique ! Vous pensez pouvoir imaginer la scène ? Vous vous trompez... Les jours se suivent mais ne se ressemblent jamais. L'intensité de la lumière qui diffère, les oiseaux qui ont changé de place, l'eau qui se teinte de reflets brillants un jour, qui charrie un train de boue le lendemain. Rien n'est jamais pareil. À chaque jour son atmosphère. Une chose est sûre cette chasse ne s'explique pas, il faut la vivre. Et la vivre, ne serait-ce qu'une fois, c'est pour certains l'adopter...* »

Alexandre Pizzara



SOGNO
La TOLERIE MODULABLE

Barre de sécurité

Photo non contractuelle www.noiretblanc.fr

NOUVEAU
Pieds réglables à l'arrière

MIRADOR DE CHASSE

Spécifique battue pour 1 personne
Conçu en collaboration avec des chasseurs

Montage simple des tubes assemblés par clavettes vissées.

Tubes Galva Ø60 x ép. 1,5 mm

Plancher en tôle galvanisée avec embouts antidérapants.

Durée de vie 15 ans minimum
Montage simple
Origin'Ain
Prix ARTINOV 2019

hauteur plancher 1,5 m

Dimensions H x L x P 2,50 x 0,97 x 1,63 m
Poids de l'ensemble 67 kg

Contrôlé par un organisme certifié

Charge maxi 200 kg ou 1 personne
La barre de sécurité doit TOUJOURS être abaissée

SOGNO & FILS • Z.I. Nord - 26 rue de Tamas - 01100 ARBENT • www.sogno.fr
Tél. 04 74 77 07 81 - Fax 04 74 77 91 01 • E-mail : sogno.laser@wanadoo.fr

La fibre paternelle, évidemment, comme pour tant d'entre nous... Difficile d'échapper ainsi à un destin tant cynégétique qu'halieutique, lorsque l'on naît, sur les bords de la Saône, d'un père sauvaginier et pêcheur professionnel. Ainsi, Jean-Pierre Chavassieux n'a pas 12 ans quand il commence à le suivre sur les rives de cet affluent du Rhône. Son papa ne connaît qu'une seule chasse, celle du gibier d'eau, qu'une seule pratique, celle de la hutte. Bien sûr, c'est avec une impatience non feinte que sa progéniture attend la date de son 16^e anniversaire; celle qui rime de façon incontournable avec l'obtention du permis de chasser. En 1976 Jean-Pierre obtient le précieux sésame, l'année même où l'examen fait son apparition. Sa toute première ouverture officielle, il la passe évidemment dans la hutte, à seulement quelques dizaines de mètres du domicile familial. Les consignes sont on ne peut plus précises et ne souffrent pas la moindre contradiction. Pas de canard au vol! En puriste aguerri, le père Chavassieux ne se permet pas ce genre de fantaisie. Faire poser, telle est la philosophie des vrais affûteurs de gibier d'eau qu'ils soient tonnaires girondins, gabionneurs normands ou encore huttières bourguignons. «*À l'époque, il y avait pléthore de canards sur la Saône*» se souvient notre hôte. «*Quand la migration battait son plein, il n'était pas rare le matin d'apercevoir des centaines d'anatidés survoler les berges de la rivière. Des colverts, bien sûr, mais aussi des sarcelles d'hiver, et surtout beaucoup de fuligules milouins. Quel spectacle! Sans parler des tableaux...*». Nostalgie d'un temps malheureusement révolu...

Des populations de canards en baisse? Probablement pas, selon Jean-Pierre, mais les choses ont changé de façon radicale. À commencer par l'explosion des activités touristiques. Voie verte par-ci, voie bleue par là... Randonneurs, vététistes, pénichettes, pour ne citer que ceux-ci, sont autant de facteurs dérangeants et incessants qui ne permettent plus aujourd'hui aux oiseaux de trouver la tranquillité et la quiétude qui leur sont nécessaires. La seconde raison de ce désintérêt pour les bords de la Saône, le chasseur bourguignon l'impute au dérèglement climatique: «*Les automnes sont de plus en plus chauds et les pluies se font de plus en plus attendre. Les vastes prairies qui s'étaient derrière la maison inondent du coup plus tardivement. Par le passé, elles permettaient de stopper et de stocker les oiseaux en hivernage. Aujourd'hui, quand l'eau monte sur les champs, le gros du déballage est déjà passé, même si les hivers sont de moins en moins en froid et la migration plus tardive. Cette année, par exemple, les siffleurs sont descendus très tard*».

Changement de terrain

Conséquence directe, le comportement des anatidés a radicalement changé. Désormais, ceux-ci s'écartent des berges de la rivière, pour trouver refuge sur les



45 ans dédiés à la Sauvagine

Loin de toute région côtière, mais baignée par un important réseau hydrique, la Saône-et-Loire abrite malgré tout bon nombre de chasseurs passionnés par le gibier d'eau. Parmi eux, Jean-Pierre Chavassieux qui, depuis plus de 40 ans, traque les anatidés le long des berges de la Saône et sur les étangs de Bresse.

nombreux étangs qui parsèment la Bresse. Cette région naturelle, d'une superficie de près de 4 000 km², et délimitée à l'ouest par la Saône et au nord par le Doubs, en dénombrerait ainsi plus de 1200, du plus petit au plus grand. Très bocagé et parsemé de territoires privés au milieu d'associations de chasse communales, ce secteur, loin de toute pression touristique, offre désormais une tranquillité sans égale pour l'avifaune aquatique. Du coup, Jean-Pierre Chavassieux a depuis plusieurs années, délaissé plus ou moins la hutte du DPF, pour se rabattre sur ces plans d'eau intérieurs riches en gibier. Les méthodes de chasse y sont bien différentes de celles de sa jeunesse. «*La chasse n'y est pas toujours facile*» précise-t-il. «*Notamment sur les étangs qui font parfois une trentaine d'hectares. Le matin nous chassons exclusivement à la hutte, et le soir à la passe. La saison de hutte fut quasiment inexistante l'année dernière, puisque nous étions dans l'impossibilité de transporter les appellants du fait de la grippe aviaire*». Si par bonheur il arrive parfois à Jean-Pierre et ses amis de poser quelques sauvagines, dont notamment l'emblématique nette rousse, l'essentiel des tableaux se résume toutefois à l'espèce colvert. Mais le sauvaginier de nous confier que ces anatidés ne sont néanmoins en rien comparables avec ceux de ses premières années: «*Les colverts que nous tuons aujourd'hui sont nettement plus gros et moins rapides que par le passé. Ce ne sont d'ailleurs plus des oiseaux de migration, mais des canards complètement sédentarisés. Il est fort probable qu'une sorte d'hybridation se soit faite au fil du temps entre les individus 100 % sauvages et ceux qui furent lâchés*».

À l'école du tir

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent un tant soit peu au tir sportif n'auront pas été sans faire le rapprochement entre notre hôte du jour et le champion de ball-trap qui fit les beaux jours de l'équipe de France. C'est à l'âge de 17 ans, par le plus pur des hasards, que Jean-Pierre découvre cette discipline. «*Mon père vendait une partie du fruit de sa pêche dans un restaurant de la région*», nous explique-t-il. «*Le propriétaire était un jeune du secteur, champion de France de ball-trap à l'époque. Il venait tirer avec nous les foulques macroules pour en faire des terrines. Un jour, il m'a proposé de l'accompagner sur une compétition, c'est là que tout a basculé...*». Aussitôt, Jean-Pierre Chavassieux commence à courir les bouteilles de paille des ball-traps de campagne. S'ensuivent rapidement les premières compétitions régionales. Les victoires s'enchâînent, jusqu'à ce jour de 1994 où il finit par intégrer l'équipe nationale. Durant 20 ans, il va porter brillamment les couleurs de la France. Son palmarès en dit long sur ses qualités de tireur sportif. 7 fois champion de France scratch entre 2000 et 2013, champion d'Europe par équipe à deux reprises, en 2003 et en 2006, en fosse olympique, sans compter les dizaines de grands prix remportés. Pour autant, son seul regret, est de n'avoir jamais participé aux Jeux Olympiques. Bien qu'il ne fasse plus partie du Club de France, il n'a évidemment cessé de s'adonner à cette seconde passion. Entraînements et concours font toujours partie de son quotidien, du moins au printemps et en été. Car d'octobre à fin février, la chasse reprend évidemment ses droits! Son parcours

de tireur est d'ailleurs l'occasion de nombreuses rencontres, desquelles découlent presque tout autant d'invitations et de découvertes cynégétiques. «*Et puis force est d'admettre que le ball-trap est une excellente école pour le tir de chasse*», ajoute-t-il. «*La discipline apprend à manipuler parfaitement le fusil. Jamais vous ne vous trouvez à la chasse dans une position délicate où le fusil est mal épaulé. Vous apprenez à gagner en temps de réaction et surtout d'exécution. Un atout non négligeable pour tirer le gibier d'eau au vol, le soir quand il fait brun. Je ne saurais trop conseiller aux chasseurs de s'entraîner de temps à autre, durant l'intersaison. Pour parfaire l'expérience de tireur-chasseur, la meilleure discipline reste a fortiori celle du parcours de chasse*».

Si canons lisses et canards s'imposent, sans doute possible, comme les « outils » et le gibier de prédilection de Jean-Pierre, il porte cependant un intérêt non feint à toutes les pratiques cynégétiques, ou presque. Chasseur raisonnable, convaincu de la responsabilité de régulateur qui lui incombe, il n'hésite jamais à sortir la carabine pour participer aux battues de sangliers, auteurs de dégâts agricoles exponentiels sur le département. Autres plaisirs, autre gibier, la bécasse à laquelle il vole une sorte de culte, ne serait-ce que par les mystères qui entourent sa migration et son comportement. N'en déplaise à certains, c'est accompagné de ses deux fidèles springers, qu'il traque le mordoré volatile. Bien qu'il ait un temps chassé ces longs-becs épaulé de chiens d'arrêt, il leur préfère aujourd'hui l'utilisation de broussailleurs; probablement pour le côté fugace de ce type de chasse, qui nécessite une concentration de tous les instants et une rapidité d'exécution, et qui, du coup, n'est pas sans éveiller l'esprit du tireur sportif qu'il restera à jamais. Mais, aussi fine gâchette soit-il, sachez que dès lors que Jean-Pierre Chavassieux recouvre sa casquette de nemrod, le calibre 12 tonne bien moins souvent que l'on ne pourrait le croire. Raisonnables, il sait se limiter à de justes prélèvements. Lumière d'un soleil couchant qui vient caresser les roseaux en queue d'étang, complicité avec ses chiens qui, une fois n'est pas coutume, ont mis la belle rousse sur l'aile hors de portée, sont autant d'instants emprunts de magie qu'il savoure aujourd'hui avec plénitude.

Jean-Christophe Taillefer

Bilan de l'édition 2021

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS PAYSAGES

J' LA NATURE PROPRE EN SAÔNE-ET-LOIRE

Chasseurs et pêcheurs de Saône-et-Loire se sont associés une nouvelle fois pour nettoyer la nature en relayant l'opération nationale «*J'aime la nature propre*» le samedi 6 mars 2021. Cette dernière visait à mobiliser le réseau associatif pour organiser des sites de collecte de déchets et à rassembler un maximum de personnes le 1^{er} samedi de mars, lors d'une matinée, pour nettoyer la nature. Elle a permis pour notre département d'œuvrer pour les berges des fleuves et rivières en continuant l'opération «*Fleuves et Rivières Propres*» mais également d'agir sur d'autres paysages de nos campagnes. La date n'est pas choisie au hasard; elle correspond en effet à l'époque de l'année où la végétation est la plus basse, où la reproduction des oiseaux n'a pas commencé et où les saisons de chasse et de pêche sont fermées.

Malgré un contexte difficile, 524 personnes, guidées par les responsables associatifs locaux,

OPÉRATION	SITES DE RDV ET SITES ANNEXES	BÉNÉVOLES	DÉCHETS (m ³)
	SAINT DIDIER EN BRIONNAIS - Varenne l'Arconce	26	1,5
	TOULON SUR ARROUX	50	2
	PARAY LE MONIAL	17	1,5
	ARTAIX - Chambilly et Iguerande	46	4
	DIGOIN	60	8
	VINDECY	23	2,5
	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	66	4
	GERGY	37	5
	TOURNUS	37	5
	LOUHANS	57	8
	LA TRUCHERE - Ratenelle et Romenay	80	16
	TRAMAYES - Saint-Léger-sous-la-Bussière	25	5
	BILAN DE LA MATINÉE DU 6 MARS 2021 EN SAÔNE-ET-LOIRE	524	62,5

ont œuvré ensemble, sur 11 sites différents, pour nettoyer les berges de ces cinq cours d'eau qui traversent la Saône-et-Loire ainsi que notre campagne. Ces amoureux de la nature ont donné de leur temps pour rendre la nature plus agréable en la débarrassant de 62,5 m³ de détritus déposés encore trop souvent par des personnes non respectueuses de l'environnement. Ce sont de nombreux encombrants tels que matelas, écran d'ordinateur, etc., de la ferraille, du bois, des pneus, des emballages plastiques et du verre en grande quantité, qui ont été collectés.

Les partenaires départementaux remercient les municipalités concernées qui ont réservé un bon accueil aux responsables de site et ont facilité l'organisation locale. Plusieurs maires et élus municipaux ont rejoint les points de collecte lors de la matinée et certains ont participé activement au ramassage des déchets.



Contact pour la FDC 71 : Peggy GAULTIER
Tél. 03 85 27 92 75
Mail : pgaultier@chasseurdefrance.com

PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX



PARTENAIRES NATIONAUX



Dans la famille Ducroux, je demande le grand-père, le père, son frère, la mère, le fils et le neveu. Encore quatre ans, et même la fille sera officiellement de la partie! Rien que cela! Bien évidemment le jeu commence comme toujours, ou presque... Originaire de Saint-Julien-de-Civry, David Ducroux naît voici 45 ans dans une famille pour laquelle les arts cynégétiques n'ont aucun secret. C'est donc tout naturellement, qu'en compagnie de son frère Stéphane, il galope dans les bottes paternelles. « *Il n'était pas question de rater un seul dimanche tant, tout petit, nous étions déjà passionnés* », nous explique-t-il d'emblée. « *Mon père chassait exclusivement le petit gibier avec ses deux fidèles chiens d'arrêt. Beaucoup de lapins de garenne à l'époque, mais aussi du lièvre et du faisan. Et puis, il restait encore un peu de perdrix, de la rouge comme de la grise. Je me souviens de certains weekends où les carniers étaient lourds à porter!* ». Permis en poche dès 16 ans, David fait bien évidemment ses premières armes aux côtés de son aïeul. Des débuts consacrés, à la seule et unique chasse des lagomorphes et des phasianidés. Et, puis ici, dans cette vallée du pays charolais, le bocage finit par perdre ses allures d'antan. Conséquence directe, comme partout ailleurs, la raréfaction inéluctable du petit gibier se fait ressentir. « *Des perdrix? Il n'y en a plus* », ajoute David. « *Des lapins non plus d'ailleurs. Le lièvre avait lui aussi disparu, puis il est revenu, mais les densités sont loin d'être ce qu'elles étaient* ». Un peu dépité, notre hôte continue cependant à chasser le petit gibier. Il longe les ruisseaux et les rivières du secteur, roulant de temps à autre une bécassine ou séchant net un colvert. Il va même jusqu'à s'équiper d'un labrador pour le côté plus polyvalent de la race.

Pères et fils...

Puis, comme partout, le grand gibier s'invite progressivement sur la commune, à commencer par les chevreuils. Les frères Ducroux ne se posent pas de question, traquant au début les petits cervidés à l'aide de chiens de tout poil, tantôt le labrador, tantôt un épagneul breton. Pas très académique, nous direz-vous... « *Les populations de grands animaux n'étaient pas encore très importantes, et les bois pas assez grands pour chasser avec de véritables chiens courants* », s'explique David. Pourtant, l'idée fait insidieusement son chemin... Chez les Ducroux, on s'équipe peu à peu de jagd et de fox-terriers. Les deux frères vont même jusqu'à monter un équipage de vénérerie sous terre. Mais le temps leur manque cruellement



Chez les Ducroux on se « décarchasse »!

**Le jeu des 7 familles, cela vous rappelle vos souvenirs d'enfance, non ?
Il y en a sous toutes les formes, et pour tous les goûts. Pas si sûr pour
autant que vous connaissiez la version cynégétique spéciale
Saône-et-Loire... Une petite partie, ça vous dit ?**

pour exercer à souhait cette activité très chronophage. Au même moment, les sangliers explosent de manière exponentielle. Le constat est rapide, trop de « casse » parmi les auxiliaires face aux charges des bêtes noires. Il n'en faut pas moins pour que David et son frère franchissent le pas. Option beagles ! Changement radical de perspective, désormais les Ducroux deviennent de véritables chasseurs de grand gibier, équipés de vrais chiens courants.

Cette évolution les enfants l'ont vécue, qu'il s'agisse de Louis le fils de David, ou bien de son cousin Mathis, le garçon de Stéphane. Dès leur plus jeune âge, ils ont été bercés au son des piboles de leurs pères qui rappelaient les chiens. Pas d'autre choix que de plonger dans cette frénésie cynégétique familiale. Les chiens ne font pas des chats, dit-on... Bien sûr les deux jeunes ne ratent jamais l'occasion d'accompagner « les grands » à la chasse. Et qui, à votre avis, s'occupe de soigner et nourrir les courants après une harassante journée de traque ? On vous laisse deviner... Mais tout cela va changer... ou pas. Les garçons viennent en effet de réussir brillamment l'examen du permis de chasser, avec respectivement 31 et 30 points sur 31. Certes, ils ont bûché un minimum le fameux bouquin qui prépare

à cet examen. Bien sûr, ils se sont, de la même façon, entraînés aux différents questionnaires mis en ligne sur la toile. Mais, il est fort à parier, que l'école du terrain, celle transmise par leurs aînés au cul des chiens, y soit aussi pour beaucoup. L'un comme l'autre, ils attendaient avec impatience cette année qui sonnait l'heure du sésame vert. Mais, très honnêtement, cela va-t-il changer la donne ? Rien n'est moins sûr. Les deux gaillards sont avant tout passionnés, pour ne pas dire fascinés, par la cynophilie, et il semble peu probable que l'un ou l'autre prenne une carabine de sitôt. À coup sûr, ils préféreront courir de concert les bois avec leurs chiens.

On vous donne d'ailleurs en mille de deviner où les deux adolescents ont fait leurs stages découverte au cours de leur année de 3^e. À la Fédération des chasseurs, pardi, sous la responsabilité du technicien de secteur Anthony Morlet. Tous deux en gardent d'excellents souvenirs ; notamment la découverte des opérations de bagage bécasse ou de reprise bécassines. Mathis, actuellement en seconde générale, envisage déjà une carrière professionnelle en rapport avec le monde cynégétique. Curieux, non ? Et son cousin, à votre avis ? La chasse ou peut-être la forêt... Mathis tient toutefois quelque chose de plus de son grand-père. À l'écouter, on ressent cette irrésistible envie de s'intéresser plus intensément au petit gibier et à la chasse au chien d'arrêt, même si la chose lui semble aujourd'hui difficile. Quant à Louis, il s'imagine déjà, d'ici quelques années, à la tête d'un équipage d'anglo-français de petite vénérerie. Fibre familiale, décidément quand tu nous tiens...

...Mère et fille !

Brassons un tant soit peu les cartes... Nous savons tout ou presque du grand-père, des deux fils, des deux petits-fils,

mais quid de la gent féminine ? Dans la famille Ducroux, nous demandons désormais Céline, épouse de David et mère de Louis. Vous suivez ? Et bien sachez que le papa de Céline ne chassait pas. L'exception qui confirme la règle en somme. « *Du côté maternel, il y avait, c'est vrai, quelques chasseurs* », s'excuse-t-elle. « *Mais le sujet ne m'intéressait pas le moins du monde. Et, puis il y a eu les chiens, et Dieu sait si je les aime. Il m'arrivait alors de suivre une ou deux fois l'an l'équipe de déterrage. Difficile de faire plus quand on est maman. Plus tard, Louis a commencé à accompagner son père, puis ce fut ensuite au tour de Stella. Du coup, j'ai commencé à participer. Au début pour surveiller ma fille et ne pas rester seule. Très vite, je me suis piquée au jeu de la traque* ». Jusqu'au jour où Céline conduit Louis à la Fédération pour son stage d'école. Un brin malicieux, Anthony Morlet l'incite à préparer l'examen du permis en compagnie de son fils. Elle se décide aussitôt à relever le défi. « *Sympas ces soirées en famille où avec Louis et Mathis nous révisions en vue du permis* », se souvient-elle. « *Il y avait de l'émulation, du chambrage même, mais c'était drôle. Je n'étais absolument pas décidée à me laisser distancer par les garçons, sachez-le !* ». Difficile de croire le contraire quand on sait que, le jour J, Céline s'offrit un parfait sans faute !

Au bout de la table, du haut de ses 11 ans, la petite Stella écoute bien sagement le discours enflammé de ses parents, et des deux adolescents. Ou, plutôt, boit-elle leurs paroles. Attentive, elle ne perd pas une goutte de la conversation. La suite semble tout aussi inéluctable : « *Quand je serai grande...* ». Et oui, la jeune fille compte déjà les quelques années qui la séparent de l'obtention du précieux document. Plus que 4... Mais, elle a aussi un petit secret qu'elle a bien voulu nous confier, et qu'elle sait placer à bon escient, ne serait-ce que pour faire marronner un poil son frère et son cousin : « *Moi, je sonne de la trompe avec Papa, pas les autres !* ».

La passion pour la chasse, tout ce flux émotionnel qui nous fait vibrer au contact de Dame Nature, coule à pleins flots – vous l'aurez compris – dans les veines de la famille Ducroux. Et, soyez-sûrs qu'aux vues de la génération montante, la distribution des cartes pourrait bien se décliner à l'infini...

Jean-Christophe Taillefer



La jeune génération porte à son tour attention aux auxiliaires.

Bilan des Conseils d'Administration, des Commissions et des Groupes de travail

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Réunion du 25 février 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusé : R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Budget prévisionnel 2021/2022 (présence Commissaires aux comptes + Expert-Comptable)
- Propositions ouverture/fermeture et conditions de chasse pour la saison 2021/2022
- Assemblée Générale 2021
- Affaires de Police de la chasse
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions

Réunion du 11 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusés : G. BEAUCHAMP et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Validation du prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale
- Budget prévisionnel (présence Commissaires aux comptes + Expert-Comptable)
- Règlement intérieur

Réunion du 8 avril 2021

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusé : R. ROCHAY.
- Absents : A. POIDEVIN et J. PELUS.

Principaux sujets abordés :

- Assemblée Générale 2021
- Traitement des éventuelles questions des adhérents à l'Assemblée Générale
- Opérations corvidés et ragondin
- Plan de chasse cervidés

Réunion du 27 mai 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusés : G. BEAUCHAMP et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Bilan végétal local
- Informations régionale et nationale
- Informations juridiques
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions

GROUPE GRAND GIBIER

Réunion du 18 janvier 2021

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, F. DIGOY, G. GUYOT, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusés : R. DEPARDON, M. LETHENET, J. PELUS et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Bilan des tirs d'été sanglier
- Situation des prélèvements grand gibier
- Remplacements des bracelets
- Problématique dégâts et interventions
- Situation des dégâts 2019/2020
- Contribution territoriale 2021
- Sujets divers

Réunion du 13 octobre 2020

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusé : R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG de Novembre-Décembre
- Contribution territoriale
- Collecte des déchets de chasse
- Demande de subventions pour protection des cultures
- Dégâts
- Miradors
- UG 10
- Sujets divers

Réunion du 12 novembre 2020

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et A. MORLET.
- Excusés : G. COMMEAU et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG de Novembre-Décembre
- UG 10
- Réunions demandeurs chevreuil
- Convention tripartite
- Remplacement de bracelets
- Dépassements de plan de gestion
- Participation des territoires
- CLGG
- Estimation des dégâts
- Impayés
- Dispositifs de marquage

Réunion du 18 février 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et F. JACOB.

Principaux sujets abordés :

- Atributions grand gibier 2021-2022
- Dégâts et prélèvements de sangliers
- Réunions CLGG
- Formation piégeage sanglier
- Impayés
- Dates ouverture/fermeture saison 2021-2022

Réunion du 4 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, J. PELUS et R. ROCHAY.

Principal sujet abordé :

- Budget prévisionnel

Réunion du 11 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusés : G. BEAUCHAMP et G. COMMEAU.

Principaux sujets abordés :

- Excusé : G. BEAUCHAMP
- Participation territoriale
- Dépassement plan de gestion

Réunion du 16 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et F. JACOB.

Principaux sujets abordés :

- Attributions chevreuil
- Attributions sanglier

Réunion du 31 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et F. JACOB.
- Excusé : Rémi ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Réunion avec les forestiers
- Attributions chevreuil
- Attributions cerf
- Attribution sanglier

Réunion du 20 avril 2021

- Présents : G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, A. POIDEVIN, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.
- Excusés : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, L. PERROT.

Principaux sujets abordés :

- Affaire clôture agriculteur
- Bilan des demandes sanglier
- Statistiques des dégâts des 2 dernières saisons et prévision
- Impayés

Réunion du 18 mai 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS.

Principaux sujets abordés :

- Situation sangliers par UG
- Impayés
- Dégâts sanglier
- Participation territoriale
- Demande de subvention

Réunion du 8 juin 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, S. CAMUS et R. GREMILLON.
- Excusé : R. DEPARDON.

Principaux sujets abordés :

- Territoires non chassés
- Point sur les dégâts
- Prélèvements sanglier
- CLGG

GROUPE PETIT GIBIER

Réunion du 29 mars 2021

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, G. GUYOT, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR, R. DECOUCHE et A. MORLET.
- Excusés : G. BEAUCHAMP et G. COMMEAU.

Principaux sujets abordés :

- Présentation de la stagiaire Romane DECOUCHE
- Plan de gestion lièvre
- Mise en œuvre des attributions lièvre pour la saison 2021-2022
- Sujets divers

Réunion du 25 mai 2021

- Présents : E. GUILLON, R. DEPARDON, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et A. MORLET.
- Excusés : G. BEAUCHAMP et F. DIGOY.

Principaux sujets abordés :

- Bilan de l'enquête auprès des responsables de chasse
- Mise en œuvre des attributions lièvre pour la saison 2021-2022
- Sujets divers

COMMISSION COMMUNICATION

Réunion du 15 février 2021

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, JP. VOISIN, P. GAULTIER et R. GREMILLON.
- Excusés : G. COMMEAU, G. GUYOT, R. ROCHAY et V. AUGAGNEUR.

Principaux sujets abordés :

- Communication « chasse-agriculture »
- Journal « Nos Chasses » du mois de mars
- J'aime la Nature propre
- Enquête EKOSENTIA
- Rencontre avec le service publicitaire du JSL

Réunion du 13 avril 2021

- Présents : G. GUYOT, JP. VOISIN, P. GAULTIER et R. GREMILLON.
- Excusés : E. GUILLON, M. LETHENET et V. AUGAGNEUR.

Principaux sujets abordés :

- Stagiaire en Communication
- J'aime la Nature propre
- Journal « Nos Chasses » du mois de mars 2021
- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2021
- La revue « La Chasse en Saône et Loire en 2020 »
- Supplément chasse avec le JSL
- Newsletters
- Opération Un Dimanche à la Chasse
- Questions diverses

Réunion du 19 mai 2021

- Présents : E. GUILLON, F. DIGOY, M. LETHENET, JP. VOISIN, P. GAULTIER, F. DESBOIS et V. AUGAGNEUR.

Principaux sujets abordés :

- Opération Un Dimanche à la Chasse 2021
- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2021
- Revue « La chasse en Saône-et-Loire en 2020 »
- Prochaine newsletter Chasseurs
- Supplément Chasse avec le JSL
- Pochettes de protection du permis de chasser
- Courriers à valider
- Partenariat Salon des migrants
- Congrès de BDF
- Questions diverses

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association départementale des bécassiers (ADB)

Après 2 années successives perturbées par la crise sanitaire que nous traversons, notre congrès national qui devait se tenir en Saône et Loire fut annulé, partie remise en 2022.

Les attaques nombreuses que la chasse affronte aujourd'hui ne doivent pas NOUS amener au relâchement. Bien au contraire,

chacun doit rester mobilisé et solidaire individuellement et collectivement par notre tissu associatif, et même si les enjeux et notre avenir se « joueront » dans les urnes, notre combat reste celui de toutes les chasses pratiquées en milieu ouvert.

POUR TOUT CONTACT, nous rejoindre au 06 09 64 77 27 ou le 06 77 29 19 57.



Bécassiers de France et ADB 71 ne cessent de participer à tous les travaux scientifiques d'ordre national ou international qui nous permettent d'accéder à de nombreuses connaissances sur notre oiseau mythique qu'est la bécasse. L'espèce n'est pas en

danger de conservation. Les saisons de chasse qui se succèdent et leurs observations nous le confirment mais restons vigilants et continuons à poursuivre nos études sans oublier bien évidemment de pratiquer notre passion chasse avec passion et fierté.

ADB 71 est une association ouverte à tous les passionnés et intéressés.

Association Départementale des Équipages de Vénérerie Sous Terre (ADEVST)



L'ADEVST 71 tient à remercier toutes les personnes qui ont apporté une ou des contributions favorables à la consultation publique concernant la période complémentaire du blaireau. Nous avons particulièrement apprécié le soutien et l'aide de la FDC 71. La brigade numérique instaurée par Madame la Présidente nous a permis d'avoir un gros écart avec nos détracteurs. Je remercie également les Présidents d'associations spécialisées qui ont mobilisé leurs adhérents. Quelques Maîtres d'équipages ont su mobiliser leurs équipes, les sociétés et territoires qui les invitent.

Après ces longs mois d'incertitude concernant la possibilité de chasser le blaireau, nous pouvons nous consacrer à notre passion pour le travail de nos vaillants chiens de terrier.

L'élément essentiel de la vénérerie sous terre, c'est le chien!

Passionné pour un chien de terrier NOIR, pour prendre un blaireau BLANC!

L'élément essentiel de la vénérerie sous terre, c'est le chien. Sans bons chiens de terrier, il est impossible de chasser sous terre. Les chasseurs qui pratiquent la vénérerie sous terre, n'ont de cesse de conserver des lignées qui ont toutes les capacités requises pour chasser sous terre le blaireau.

Aujourd'hui, la Société Centrale Canine recense officiellement 34 races de terriers plus le teckel. Dans les faits, seules certaines lignées dans quelques races ont réellement les qualités requises pour chasser sous terre le renard et surtout le blaireau. Ces qualités concernent le gabarit, l'intelligence, le nez, la ténacité et surtout la voix. La voix est doublement importante en vénérerie sous terre: elle permet au chien d'affirmer son autorité devant l'animal chassé et elle permet aux chasseurs de localiser le chien sous terre. Pas de voix, pas de chasse. Bien évidemment, les chiens trop bagarreurs ou ayant trop de mordant sont écartés.

On trouve dans les vieux traités de vénérerie le même souci d'avoir et de sélectionner des chiens aptes à chasser le blaireau. Par exemple: Jacques du Fouilloux écrit dans son livre *La vénérerie* (1561) « les bassets avec lesquels je faisais la guerre aux blaireaux étaient originaires de l'Artois ». Plus récemment les chasseurs sous terre se sont procurés des chiens de terrier issus des îles britanniques comme le célèbre fox terrier anglais. Si le fox terrier à poil dur a été la race de terrier la plus utilisée il y a 20 à 50 ans, aujourd'hui celle-ci est probablement à égalité d'utilisation par les équipages du



département de Saône et Loire avec le teckel à poil dur (chien d'origine allemande dont le nom originel signifie chien à blaireau, issu d'une sélection qui remonte au XVII). Ils sont moins nombreux, mais quelques équipages utilisent encore avec succès le fox terrier à poil lisse. Le Jack et Parson Russel Terrier aussi d'origine britannique, et Jagd Terrier (race créée par les forestiers allemands au XX^e siècle pour rivaliser avec les terriers britanniques) ont fait leur apparition il y a une trentaine d'années dans quelques équipages du département. D'autres races moins courantes, comme le teckel poil long, le welsh terrier et le border Terrier sont également utilisées dans le département. Il ne faut pas non plus ignorer tous les croisements possibles entre ces différentes races qui satisfont leur créateur et leur utilisateur.

Chacune de ces races a ses spécificités qui font que tel ou tel veneur sous terre y est particulièrement attaché.

Personnellement j'ai démarré la chasse sous terre en Côte d'Or avec des teckels poil dur. J'ai eu la chance de rencontrer et de chasser avec des English Terriermans (détterreur Anglais). J'ai apprécié ces hommes pour, leur aptitude physique, leur passion et leur connaissance de la chasse sous terre. Nous sommes devenus amis. Ils m'ont fait découvrir le Patterdale Terrier, une race de chien exceptionnelle pour la chasse sous terre. N'ayant pas pu conserver ma lignée de teckel, à ce jour j'utilise exclusivement des Patterdales Terrier pour la vénérerie sous terre. Sachant que certains chasseurs sont toujours à la recherche de nouvelles races venues de loin pour chasser le sanglier, je réponds immédiatement que pour moi le Patterdale Terrier ne convient pas pour traquer le grand gibier. Sur terre, il ne donne pas de voix dans la poursuite et ne cherchera pas à retrouver son Maître quand celle-ci se termine. Si l'animal s'arrête, il

cherche juste à mordre. Sous terre dans la poursuite il ne donne pas de voix comme la plupart des chiens de terrier. Par contre il donne de la voix uniquement au contact de l'animal. Il est criant et endurant et vraiment passionné par la chasse sous terre.

La sélection effectuée par des chasseurs sur terre qui font refuser l'entrée au terrier par leur chien de terrier a été particulièrement néfaste à toutes les races créées et sélectionnées pour chasser sous terre. Ils ont perdu beaucoup de passion pour la chasse et sont beaucoup moins courageux et intelligents que les lignées qui chassent encore sous terre. Il y a 20 ans un veneur sous terre passionné par le Welsh Terrier, me confiait « tous mes chiens chassent le sanglier, mais seulement 1/10 a les qualités suffisantes pour chasser le blaireau ».

Nous sommes plusieurs équipages en France à utiliser cette race ou cette lignée sélectionnée à partir des Lakeland terrier dans la région des Lake District dans le nord-ouest de l'Angleterre. Le Patterdale Terrier fut créé à partir de Border Terriers issus de l'élevage de Joe Bowman, lorsque celui-ci croisa un Border Terrier bleu et noir avec un Lakeland Terrier noir et feu.

Bien que le type de "Fell Terrier" soit connu depuis le 18^e siècle, ce n'est que vers 1950 que le Patterdale Terrier a été développé en tant que race à part sous les premiers efforts de sélection de deux éleveurs Cyril Breay et Frank Buck suivis bientôt par d'autres comme Brian Nuttal.

Actuellement, le Patterdale Terrier n'est reconnu comme "race distincte" que dans très peu de pays et par quelques clubs (UKC, NKCCR). Ce sont des chiens élevés pour leurs aptitudes à la chasse et non pour leur look.

Nous nous retrouvons plusieurs fois par an avec d'autres équipages de Haute Marne, Meuse, Ardennes et Pas de calais. Toutes ces

personnes sont également devenues des amis que nous retrouvons avec plaisir.

À cette occasion en août 2020, nous sommes allés dans le sud de la Meuse pour chasser un week-end. En général nous regroupons 2 équipages le samedi et le dimanche nous essayons de faire une chasse en commun. Dimanche 8 août, nos hôtes nous laissent découpler un de mes Patterdale Terrier âgé de 2 ans à Dammarie-sur-Saulx. Ce jeune chien a montré de grande qualité dès ses premières chasses à 13 mois. Il est donc devenu un chien de référence dès sa première année de chasse. Nous arrivons sur un très vaste terrier au cœur de la forêt meusienne. Il trouve assez rapidement un animal et s'engage une chasse très mobile. Ce terrier n'est pas très profond, mais la présence de roche est importante, le sol est compact ce qui entrave fortement l'accès au chien. À la moindre utilisation d'un outil, l'animal bouge. La chasse est tellement mobile qu'un animal bondit hors du terrier. Et c'est avec surprise que l'ensemble des personnes présentes sur le terrier identifie un blaireau, mais celui-ci est BLANC! Ce qui est également inhabituel, c'est que le chien arrive immédiatement derrière l'animal. En poursuite dans les galeries, les blaireaux sont beaucoup plus rapides que les chiens. Alors qu'il aurait pu prendre la fuite à travers bois, ce blaireau blanc plonge aussitôt dans une autre « gueule du terrier » (entrée), le chien toujours à ses trousses. Ce blaireau blanc fini par s'acculer et nous le prenons. Nos hôtes nous laisserons ce blaireau exceptionnel afin de le faire naturaliser.

Un blaireau blanc qui a fait l'admiration de veneurs sous terre unis par la passion de nos vaillants petits chiens de terrier noir!

Cet animal exceptionnel complétera la collection de trophées de Stéphane, ami d'enfance, avec qui j'ai passé mes premières saisons de chasse et qui est mon adjoint.

Un jeune éleveur canin du sud-ouest du département ayant acquis un couple de Patterdale Terrier, a souhaité découvrir la vénérerie sous terre et faire travailler ses chiens. Il s'est découvert une passion pour la chasse sous terre. Pour assouvir cette passion et faire travailler ses chiens sous terre, il est en train de passer son permis de chasser et va faire une demande d'attestation de meute. Il y aura donc au moins 2 équipages qui chasseront avec des Patterdales en Saône et Loire dans les années à venir. Cette race est non reconnue par la SCC et FCI.

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire



Amies et amis piégeurs,

La saison de piégeage pour l'année cynégétique 2020/2021 s'est terminée le 30 juin. Pensez si vous ne l'avez pas encore fait à retourner impérativement votre carnet de piégeage (avant septembre).

Une année qui aura encore été parsemée de difficultés avec les conditions de sécurité dues à la Covid 19. Comme pour l'année 2020, l'Assemblée Générale APASL n'a pas pu être organisée cette année 2021. La possibilité de piéger a été conditionnée à des moments donnés par des autorisations préfectorales, mais comme mission d'intérêt général le piégeage est toujours resté possible.

Seuls quelques aléas dus à la réactivité ministérielle ont apporté des moments d'attente et de doute pour pouvoir pratiquer le piégeage en toute légalité.

Les collectes des saisons cynégétiques 2019/2020 et 2020/2021 ont été réalisées au mois de juin avec un vif succès, ce qui prouve que la régulation à tir et par piégeage c'est bien effectué en Saône et Loire. Néanmoins l'impact sur les récoltes notamment pour les semis par les corbeaux reste problématique. Des incitations financières ont été retrouvées grâce à la collaboration de la Fédération des Chasseurs de la Saône et Loire, aidée financièrement par le Conseil Départemental que je remercie pour avoir permis de monter le dossier.

Je remercie :

- Les personnes du service technique FDC 71 (Céline DRION et Robin GREMILLON) qui se sont occupés de ce dossier pour le faire aboutir et pour les démarches faites auprès des Communautés de Communes et des Instances Agricoles.

Association des Piégeurs Agréés de Saône-et-Loire (APASL)



- Les Présidents des Communautés de Communes qui ont répondu présents et ont accepté d'allouer un budget à la régulation des ragondins.
- Les membres des Instances Agricoles et Organismes financeurs qui permettent d'indemniser la régulation des corbeaux et corneilles en terres de Bresse.

Ces encouragements vont dans le bon sens d'une reconnaissance pour indemniser les piégeurs et chasseurs qui s'impliquent à réguler les ESOD.

Il est malheureusement constaté pour les agriculteurs un impact important sur l'économie agricole par rapport aux dégâts occasionnés par les corbeaux et corneilles ainsi que les ragondins.

Il faut constater que les populations de corvidés ont retrouvé un dynamisme en Saône et Loire ce qui n'est pas étranger au département de l'Ain qui a vu les corvidés enlevés de sa liste ESOD depuis le 1^{er} juillet 2019 pour trois années.

Les populations de renards se portent bien et malheureusement nombreux sont les éleveurs de volailles qui subissent des préjudices.

N'oubliez pas de faire remonter à la Fédération des chasseurs les feuilles de déclarations de dommages.

En juillet 2022 une nouvelle liste pour les ESOD du groupe II sera actée par le ministère de l'Environnement pour les trois prochaines années.

À partir de septembre 2021, les réunions préparatoires APASL et FDC 71 avec les services de la préfecture (DDT) vont se succéder pour

élaborer le dossier nécessaire à établir cette nouvelle liste du groupe II des ESOD. Il est très important voire impératif de constituer un dossier solide si on veut garder les sept espèces (corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet, martre, fouine et renard) qui figuraient sur la dernière liste.

Une formation pour être piégeur agréé d'environ soixante personnes a été maintenue. Elle a pu se faire fin juin en adaptant la formation théorique sur deux jours en salle. La formation pratique s'est déroulée début juillet sur un samedi par petits groupes tournant sur les ateliers.

En espérant ne pas revivre la même situation que ces deux dernières années.

Gardez la forme pour pouvoir continuer à Piéger et retrouver rapidement une vie normale.

J'ai bon espoir que l'année 2022 nous permettra de faire une très belle Assemblée Générale de l'APASL et que ce sera, amis (es) piégeurs, l'occasion de se retrouver pour vivre un moment d'échange sympathique avec bien sûr une grande convivialité.

Bonne saison cynégétique 2021/2022. Bien cordialement à vous tous.

Jean-Paul VOISIN
Président de l'association des
Piégeurs Agréés de la Saône et Loire
Contact : 06 73 09 80 99
jean-paulvoisin@orange.fr

Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)



À cause de la pandémie, la saison 2020/2021 a ressemblé à la saison passée. Elle fut particulièrement compliquée avec un couvre-feu à 19 heures à partir du mois de mars. Pour la deuxième année consécutive, les manifestations auxquelles nous participons ont été annulées: fêtes de chasse, épreuves de travail, réunions, etc....

L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne espère pouvoir, à partir du 9 juin, reprendre les activités prévues à son calendrier: stage de formation et d'initiation à la recherche au sang le 19 juin à Morogues (18), son assemblée générale et l'épreuve de recherche au sang du 3 juillet à Nitry (89).

La recherche au sang est une activité totalement bénévole. Un simple coup de téléphone suffit. Si vous blessez un animal, pensez à appeler un conducteur agréé.

En recherche, seule une équipe composée d'un chien spécialement éduqué et d'un conducteur agréé peut prêter son concours à une recherche efficace en vue d'abréger d'éventuelles souffrances.

À la suite d'une chasse, le chasseur qui blesse un animal doit tout faire pour que cet animal ne souffre pas et doit appeler un conducteur agréé.

Le balisage est une étape importante pour le bon déroulement de la recherche qui doit être effectué. Après le tir, le chasseur balise

l'endroit du tir et la direction de fuite. Le conducteur avec son chien de sang sont attentifs à tous les détails que peut lui apporter le tireur.

Le chien de sang est un chien entraîné pour retrouver le grand gibier blessé. En réalité, le chien ne suit pas le sang. Il suit l'odeur du gibier blessé qui dégage une odeur que l'on appelle « sentiment », c'est le stress de l'animal au moment de l'impact. C'est une odeur particulière que le chien arrive à reconnaître même si l'animal blessé se trouve parmi des animaux sains.

Le conducteur et son chien de sang interviennent plus ou moins quatre heures après le tir. Si on part travailler beaucoup trop tôt, une demi-heure ou une heure après le tir, le chien risque de prendre ce que l'on appelle le "change", se tromper de voie, suivre un autre animal. Alors là, le chien se focalisera que sur l'animal blessé.

L'ARGGB Ile-de-France/Bourgogne souhaite augmenter le nombre de conducteurs agréés dans votre département.

SI LA RECHERCHE VOUS INTÉRESSE,

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER:

Régis LONGUET - Tél. 06 43 49 7771

Mail: arggb.idf.bourgogne@orange.fr



ALLEZ VISITER NOTRE SITE INTERNET :

<http://arggbiledefrancebo.wixsite.com/arggb-idf-bourgogne>

LA SAISON 2021/2022 EST OUVERTE.

Si vous blessez, n'hésitez pas appeler les conducteurs agréés.

Régis Longuet, Président de l'ARGGB IdF/Bourgogne

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Club National des Bécassiers



CLUB NATIONAL
DES BECASSIERS



Après cette saison de chasse perturbée par la Covid, nous espérons tous retrouver une vie normale pour une saison de chasse qui le sera aussi... croisons les doigts!

Pour une 1^{re}, la récolte d'ailes de bécasses par la FDC a été un succès qui appelle une suite encore plus efficace, les retours se sont faits rapidement, cette participation a donc pu être intégrée au bilan national du CNB, merci à tous les participants et à la FDC.

Les effectifs du CNB 71 sont en augmentation depuis 2 ans, preuve que les bécassiers sont conscients de la nécessité de s'unir dans une structure qui a fait beaucoup pour la Bécasse depuis sa création en 1951 à Dijon. Cette union est essentielle, ainsi que toutes les actions

mises en place par le CNB (récoltes d'ailes, baguage, renseignements des prélevements...) qui permettent une meilleure connaissance de la bécasse et donc de sa gestion. Nos « adversaires » sont très actifs pour mettre en danger notre passion, il ne faut pas laisser le champ libre ! Soyons exemplaires, expliquons dès que nous le pouvons ce qu'est réellement la chasse, pas seulement prélever, mais être aussi sur le terrain pour de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

Soyons fiers d'être chasseurs ! Le CNB 71 est ouvert à tous les bécassiers responsables.

P AUZEIL délégué CNB 71
Vice-président CNB BFC

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge : UNUCR 71



DANIEL DIDIER - NOUVEAU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL



À noter, comme d'habitude, que le % des réussites sur chevreuil de 35 % est supérieur à celui sur sanglier (25 %) : il est dommage que seuls 22 % des appels pour effectuer une recherche concernent notre Capreolus national (alors qu'il y a plus de chevreuils que de sangliers prélevés en S&L??) : faut-il rappeler que les conducteurs de l'UNUCR acceptent avec plaisir les recherches sur chevreuils ?

L'UNUCR 71 c'est aussi, grâce, notamment, à des partenariats signés avec la FDC 71 :

- Depuis plusieurs années, lors des formations pratiques au permis de chasser diligentées par la FDC, l'UNUCR 71 assure la formation/sensibilisation de tous les candidats au permis de chasser sur « l'intérêt de la recherche au sang et des contrôles de tirs ». Lors de ces sensibilisations, des sujets divers sont abordés comme par exemple, comment améliorer son tir pour être plus efficace et donc moins blesser - comportement responsable du chasseur avant, pendant et après son tir - les indices à rechercher lors des contrôles de tirs et leurs significations - la recherche au sang - dressage des chiens de sang - etc...
- Chaque année ce sont plus d'une centaine de candidats qui sont formés en plusieurs sessions.
- L'UNUCR 71 organise chaque année, généralement en juin et dans la forêt de la Ferté, une épreuve officielle de recherche au sang sur pistes artificielles pour agréer officiellement les conducteurs de chiens de sang.
- ment, grâce à la présence de 2 juges de la Société Centrale Canine, des candidats et leurs chiens dressés, venus de toute la France et qui souhaitent devenir conducteurs agréés de chien de sang.
- En temps normal (hors contraintes sanitaires) cette épreuve accueille toutes les personnes qui souhaitent voir le travail des chiens et des conducteurs et le déroulement d'une épreuve sur piste artificielle (boissons - repas - remise des prix - trompes de chasse - etc.) : voir les dates sur notre site internet.
- L'UNUCR 71 participe à différents salons ayant comme thèmes la nature et/ou la chasse : nous sommes présents sous forme de stand avec des animations vidéos sur la recherche au sang et les contrôles des tirs et des jeux-concours (sur les connaissances de l'environnement de la recherche au sang, du gibier et de la balistique...) avec remise de prix aux meilleurs scores. Nous espérons que les contraintes sanitaires qui ont fortement perturbé ces manifestations depuis l'an dernier, vont s'assouplir et permettre à nouveau l'organisation de tels événements.
- L'aide aux chasseurs qui souhaitent devenir conducteurs de chiens de sang : accompagnement dans les démarches officielles et dans le choix du chien par exemple - parrainage pour l'entraînement du chien et du maître (traçage des pistes artificielles, conseils, etc.) - participation financière de la FDC au stage de formation officielle - etc.
- Rappel : suite à une recherche concluante (gibier retrouvé après au moins 400 m de pistage) avec un conducteur agréé, celui-ci vous signera un document que vous devrez compléter et envoyer à la FDC 71 qui remplacera « gratuitement » le bracelet apposé sur l'animal retrouvé.



Changement de « présidence » à l'UNUCR 71 :

Patrick Jaiillet a démissionné de cette fonction en juin et Daniel Didier est le nouveau Délégué Départemental depuis juillet 2021. Lors de sa nomination il y a 4 ans, Patrick avait précisé qu'il assurerait la présidence pendant un temps limité pour favoriser un légitime turnover au sein de l'association.

L'UNUCR 71 est une équipe soudée de conducteurs bénévoles et Daniel qui est conducteur agréé (il réside dans le Morvan et a, entre autres qualités, une bonne pratique de la chasse aux gros gibiers et une bonne maîtrise de l'éducation des chiens), avec le soutien de toute l'équipe, va continuer de promouvoir la recherche du grand gibier blessé en S&L.

Coordonnées de Daniel Didier :
06 65 65 35 42
danielpierre.didier@bbox.fr

Bonjour à toutes les chasseresses et à tous les chasseurs de Saône-et-Loire,

L'ensemble de l'équipe des conducteurs agréés du 71 espère que vous allez bien et vous communique les informations suivantes sur son association.

Bilan de la saison écoulée :

Saison particulière, suite principalement à la Covid-19 et, dans une moindre mesure, à des problèmes de santé pour certains conducteurs contraints d'être moins présents sur le terrain.

178 sorties : 76,9 % sur sangliers et 22,4 % sur chevreuils + 3 recherches (positives) sur grands cervidés et 1 contrôle de tir sur loup (avec l'OFB).

La liste et les coordonnées des conducteurs de S&L et des départements limitrophes sont disponibles sur le site de la FDC 71 (rubrique Associations cynégétiques départementales) et sur notre site internet UNUCR 71 (<https://patrickjaiillet4.wixsite.com/unucr71>)

Association départementale pour la chasse et la gestion du petit gibier en Saône-et-Loire

L'association va se doter de matériel de reprise pour le lapin de garenne afin d'apporter un service supplémentaire aux adhérents et effectuer des commandes groupées de lapins reproducteurs au printemps 2022. Pour tout renseignement contacter l'association.

Rémi ROCHAY
Président de l'ADCPG 71
Tél. : 06 08 24 66 33
Mail : remi.rochay@orange.fr



CALLOD

armurerie

1 000 m²

dédiés à votre passion

3

armuriers professionnels

400

armes neuves

300

armes d'occasion

Tunnel de tir

50 mètres

Sanglier
courant

Retrouvez toute la gamme
Browning BAR en STOCK
dans votre armurerie*



**CARTOUCHES
ELEGANCE*** By^o Patrick CALLOD

**5 Boites achetées
1 Boite Offerte**

Du 07 au 18 Septembre 2021

Démonstration GARMIN
les 10 et 11 Septembre
par Rivolier



**Pack Benelli
Argo***
+ Bretelle
+ Housse
+ Boite
de Balles



**1 190 €
le pack**

Adresse :
Chemin du Champ Poly
39570 COURLAOUX
Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone :
03 84 47 28 36
www.armurerie-callod.fr